

La Médaille Militaire

N° 587 TRIMESTRIEL - JUIN 2020 - LE NUMÉRO 1,50 € - www.snemmm.fr



La Gendarmerie Nationale l'une des plus anciennes institutions françaises

(Voir pages 12 à 16)



page 06

Flore de pierre, sur la
cathédrale de Strasbourg



page 22

Quelques épidémies
de l'Histoire...



page 40

Informations juridiques
et sociales



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



Alain CHABOT 149 – Saintes

Alain Chabot est né le 11 juin 1946 à Saintes (17). Engagé le 11 septembre 1962 à l'EETAA 722 de Saintes avec la promotion 41, il est breveté radar de bord le 2 juillet 1965 à l'ETAA de Rochefort BA 721. Il sera instructeur radar de bord à cette même école de Rochefort BA 721 de 1965 à 1975. Il fait un stage de maître instructeur à la BA 725 de Chambéry de septembre 1974 à mars 1975. À sa sortie du stage, il exercera comme maître instructeur sur la BA 722 de Saintes, école d'enseignement technique de l'armée de l'Air, jusqu'en 1987. Sorti du circuit des écoles, il est affecté aux moyens techniques MT 10-118 de Mont de Marsan de 1987 à 1991. Il quitte l'armée de l'Air en 1991. Il s'investit depuis pleinement

au sein de la 149^e section de Saintes.

Il occupe depuis plusieurs années les fonctions de trésorier et il est titulaire du diplôme de porte-drapeau « 10 ans ».

Médaille militaire (1989).



Alphonse SAINT-MARC

889 – Jarnac-Segonzac

Alphonse Saint-Marc est né le 2 août 1944 à Deshaies (Guadeloupe). Engagé volontaire le 1^{er} juillet 1963, il rejoint la BA 726 de Nîmes pour une formation militaire avant de partir à la BA 721 de Rochefort pour une spécialisation de gestionnaire des matériels techniques. Breveté de la spécialité, il est nommé sergent en avril 1965, il est ensuite affecté à la BA 520 de Stetten (FFA). Deux ans après, à la dissolution de la base, il est muté à la BA 702 d'Avord. Après différentes mutations et fonctions en métropole, en mai 1984 il est nommé adjudant-chef. En juillet 1992, il fait valoir ses droits à la retraite après plus de 29 ans de service actif ; il passe dans la réserve opérationnelle en avril 1995 à la BA 709 de Cognac où il servira jusqu'en septembre 2006, date à laquelle, il atteint la limite d'âge du grade de major qu'il a obtenu en janvier 1999. Il porte le drapeau de la 889^e section de Jarnac-Segonzac et de l'UD 16 depuis 1993. Il est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

**Médaille militaire en 1992,
Chevalier de l'ordre national du Mérite en 2016,
Médaille des services militaires volontaires (échelon bronze) en 1999.**



Daniel ARIBAUD 157 – Noyon

Daniel Aribaud est né le 30 juillet 1951 à Cenne Monesties (11). Il s'engage le 17 septembre 1967 à l'école d'Issoire : école d'enseignement technique de l'armée. Nommé sergent en août 1970 il rejoint le 1^{er} RI à Sarrebourg, puis le 75^e RI à Valence. Promu au grade d'adjudant en janvier 1982, il participe à une relève au Liban d'avril 1984 à octobre 1984. Affecté au 41^e RI à Chateaulin en juillet 1984, il effectue un séjour en Nouvelle-Calédonie de juin 1986 à octobre 1986. Affecté au 8^e RI à Noyon d'août 1989 à août 1997, il est promu au grade d'adjudant-chef en avril 1990. Il participe à une relève en Ex-Yougoslavie de décembre 1993 à mai 1994. Il rejoint le 1^{er} RI à Sarrebourg en août 1999, et fait valoir ses droits à la retraite le 28 décembre 2000. Il poursuit son parcours dans la réserve de 2002 à 2009.

**Médaille militaire en 1998,
Croix du combattant,
Médaille Outre-mer agrafe Liban,
Médaille Défense nationale argent.**



Jean-Claude DELILE 196 – Berck-sur-Mer

Jean-Claude Delile est né le 1^{er} août 1950 à St-Amand-les-Eaux (59). De la classe 69/2C, le 3 octobre 1969, à 19 ans, il devance l'appel au Service national, fait ses classes au 58^e régiment de Transmissions de Compiègne (60) jusqu'au 3 décembre 1969. Puis Jean-Claude est affecté au 414^e Bataillon de commandement et de soutien de Crépy-en-Nouvion (02) du 4 décembre 1969 au 30 octobre 1970.

Retour à la vie civile de courte durée : deux mois avant d'être admis à l'école de gendarmerie de St-Astier durant 6 mois. À la sortie de sa formation le 16 août 1971, il intègre la brigade de gendarmerie territoriale de Berck-plage sur la côte d'Opale dans le Pas-de-Calais. En 1979, suite à un changement, il fera un saut de puce de Berck-plage à Berck-ville jusqu'en 1989. Il sera par la suite affecté à la brigade territoriale de Pas-en-Artois (62). Retraité le 1^{er} août 2005 avec le grade de chef, il s'installe définitivement à Berck. Jean-Claude adhère à la section en 2009 et il devient notre porte-drapeau. Il est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

**Médaille militaire en 2002,
Médaille Défense nationale échelon or,
Insigne porte-drapeau « 10 ans ».**

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).



Maryvonne SAYOS
Présidente générale

UN RETOUR À UNE VIE NORMALE

Notre société depuis le début de la crise sanitaire a été lourdement touchée. Les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour renouveler aux sections et aux familles éprouvées nos plus sincères condoléances et leur témoigner notre sympathie attristée. Nous adressons un prompt rétablissement et notre soutien chaleureux à nos sociétaires fatigués par l'isolement de leur famille.

Après 55 jours de cette angoissante expérience collective, ce jour tant attendu du « déconfinement » est enfin arrivé. Nous passons actuellement à l'étape 2 « un retour à la liberté » avec encore des précautions à prendre de distanciation et du port du masque pour empêcher au virus, toujours là, de se propager à nouveau.

LA RÉOUVERTURE DES ACTIVITÉS

Je vous confirme la reprise partielle au siège du personnel à la direction et à la comptabilité. Je vous rappelle que vous pouvez toujours dans le cadre du « télétravail » assuré, joindre à leur numéro de téléphone habituel de 9h00 à 17h00 : la cheffe comptable et le secrétariat général.

Les administrateurs référents nationaux restent à la disposition des sociétaires.

Les visites au siège se feront uniquement sur rendez vous (appel 24h à l'avance).

Le service de la « Boutique » reste momentanément arrêté.

Nous avons été contraints d'annuler notre 85^e Assemblée Générale Ordinaire prévue les 17 et 18 juin 2020 à Saint-Maixent-l'École, prochainement nous vous préciserons le nouveau lieu et les dates de sa tenue.

Dans le cadre de préparation de ce rendez-vous annuel important pour notre Société, je vous demande de bien vouloir continuer à nous adresser le procès-verbal succinct de votre assemblée générale et le bilan financier. Le secrétaire général et le trésorier général remercient par avance les présidents d'unions départementales et (ou) de sections.

Concernant notre projet « LA SNEMM DE DEMAIN » la consultation est toujours de mise et nous vous invitons à nous adresser vos travaux qui pour nous représentent toujours un grand intérêt. Prochainement des sociétaires seront sollicités pour analyser vos contributions et définir les grandes lignes de ce projet.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT DOMITYS – SNEMM

La signature de la « Convention de Partenariat » entre la société DOMITYS et la SNEMM s'est déroulée à distance pendant cette période inédite de confinement le 20 avril 2020. Le lancement de notre partenariat a été adressé par courrier aux présidents de sections et d'UD avec la liste des résidences.

DOMITYS est un groupe de Résidences Services Séniors disposant de plus de 100 résidences ouvertes sur toute la France, mais aussi en Belgique et en Italie (site internet : www.domitys.fr).

L'objectif de ce partenariat est double : tout d'abord la SNEMM doit continuer à aller de l'avant et rester en quête de notoriété auprès de tous publics : ce partenariat est un bon moyen de nous faire connaître et de promouvoir nos actions.

Il permettra, localement, l'organisation d'événements communs (conférences, expositions...).

D'autre part, l'isolement des personnes âgées est plus que jamais un sujet d'actualité, et nous nous devons de proposer, dans le cadre de l'Entraide, des solutions à nos adhérents seniors, pour lesquels le maintien à domicile ne serait pas la meilleure solution, que ce soit sur une période déterminée (accueil temporaire), ou sur un changement de cadre de vie.

J'encourage nos présidents à prendre contact avec la résidence DOMITYS la plus proche de leur section, en la contactant par téléphone.

REMERCIONS LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES ET SON SOUTIEN

Nous souhaitons offrir au personnel médical du Service de Santé des Armées qui ont lutté et luttent encore contre le COVID 19 une semaine de repos, accompagnés de leur famille, dans une de nos villas implantées sur le site de notre résidence de Hyères. Un courrier d'intention a été adressé au CEMA.

Petit à petit, l'idée de la vie ensemble et d'un retour à la normale de nos activités de loisirs, de nos rendez-vous amicaux et de nos déplacements sont forcément réjouissants. Toutefois je vous prie d'être attentifs à l'autre, qu'il s'agisse de vos proches ou des personnes que vous côtoyez au quotidien et je vous souhaite un bel été.

NOUVEAU

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A ÉTÉ SIGNÉE DERNIÈREMENT ENTRE LA SNEEM ET DOMITYS.

DOMITYS EST LE LEADER DES RÉSIDENCES SERVICES SENIORS.

Avec plus de 100 résidences ouvertes (+ de 10 000 logements), DOMITYS construit et exploite des résidences services seniors sur tout le territoire français.

Du grand studio au 3 pièces pensés pour allier confort, sécurité et qualité de vie, les résidences DOMITYS offrent un cadre de vie agréable avec plus de 800 m² d'Espaces Club (restaurant, piscine, salle de gym, ...) ainsi qu'un éventail de services sur-mesure pour accompagner les seniors et répondre au mieux à leurs attentes (ménage, coiffure, ...).

En élisant domicile dans une résidence DOMITYS, les seniors ne perdent pas leur indépendance, ils sont chez eux, libérés des contraintes du quotidien.

En tant qu'acteur de premier plan dans le domaine du logement pour seniors, DOMITYS œuvre depuis sa création pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées notamment en s'alliant à des partenaires reconnus pour leur engagement auprès de la population senior (SYNERPA, ADF, Club Autonomie, Fédération Française de Cardiologie, etc.).

C'est dans ce contexte qu'il nous semblait comme une évidence de conclure un partenariat avec la SNEEM, notamment en raison des valeurs communes de solidarité, de respect, de liberté et d'entraide qui animent nos deux entités.

Dans le cadre de cette convention de partenariat signée récemment, DOMITYS propose au adhérents de la SNEEM deux avantages possibles, en fonction du type de séjour souhaité.

Ce partenariat permettra localement la mise en place d'actions communes (conférences, expositions ...) et sera l'occasion de partager, d'échanger.

Vous pouvez donc dès maintenant prendre contact avec la Résidence DOMITYS de votre choix (Rendez-vous sur le site internet www.domitys.fr) et découvrir l'art de vivre DOMITYS.

→ www.domitys.fr



Résidences Services Seniors



BIENVENUE CHEZ VOUS !

Ici, profitez de la vie en toute confiance :

- Choisissez un appartement de 1 à 3 pièces à la location, meublé ou à meubler selon vos envies
- Recevez librement vos proches et amis
- Profitez d'une large gamme de services (restauration, navette, ménage, animations...) dispensés par notre équipe bienveillante
- Détendez-vous dans nos espaces de convivialité...

Un art de vivre également disponible pour des séjours de courte durée dans des appartements entièrement meublés et équipés.

Envie d'en savoir plus ?

Contactez-nous, nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

2 OFFRES SPÉCIALES adhérents 2020

SÉJOUR TEMPORAIRE

95 € / jour⁽¹⁾
pour 1 personne
au lieu de 119 € / jour

LOCATION PERMANENTE

Forfait d'installation OFFERT⁽²⁾

Sommaire

N° 587 – 117^e année – 2^e trimestre 2020 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr



HISTOIRE VÉRIDIQUE ET PEU CONNUE DES POILUS D'ALASKA

P 17

La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage : 18 500 exemplaires • Directrice de la publication : Maryvonne Sayos • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Jean Denis Grobsheiser, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 06 87 02 23 25 • www.snemm.fr • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Roto France - 77185 Lognes • Dépôt légal : mars 2020.

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :
France Abonnements
Crédit photo couverture :
Shutterstock, © Boris Stroujko

- 3** — Le mot de la présidente
- 4** — Les dernières infos
- 6** — Flore de pierre, regard sur les plantes de la cathédrale de Strasbourg
- 10** — Hommage aux gardiens de la paix
- 11** — Anciens combattants au Niger
- 12** — La Gendarmerie Nationale
- 17** — Histoire véridique et peu connue des Poilus d'Alaska
- 22** — Quelques épidémies de l'Histoire...
- 24** — Une médaillée d'exception : Josette Ilinsky
- 27** — Le salut militaire
- 28** — Paroles et Musique
- 29** — Un médaillé d'exception : Henry Billot
- 30** — La SNEMM avec les cadets de la défense du 1^{er} régiment de Tirailleurs d'Épinal
- 32** — Vie des UD et des sections
- 39** — Médaillés à l'honneur
- 40** — Informations juridiques et sociales
- 42** — Carnet – Errata
- 43** — Décès
- 46** — **Bulletin d'adhésion – Contacts**
- 48** — Boutique

DERNIÈRE MINUTE

La 85^e AGO se déroulera les 4 et 5 novembre 2020,

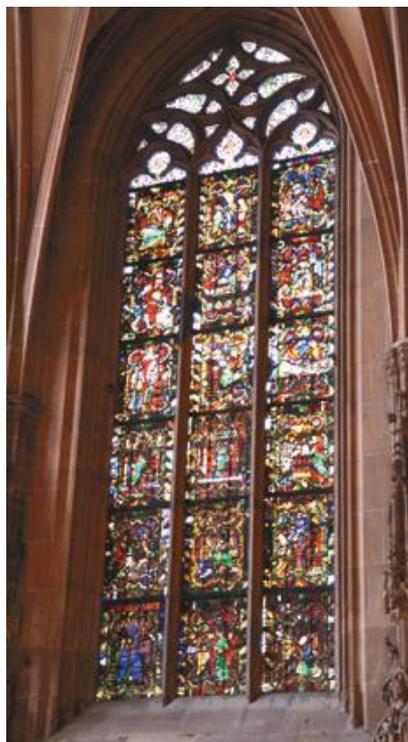
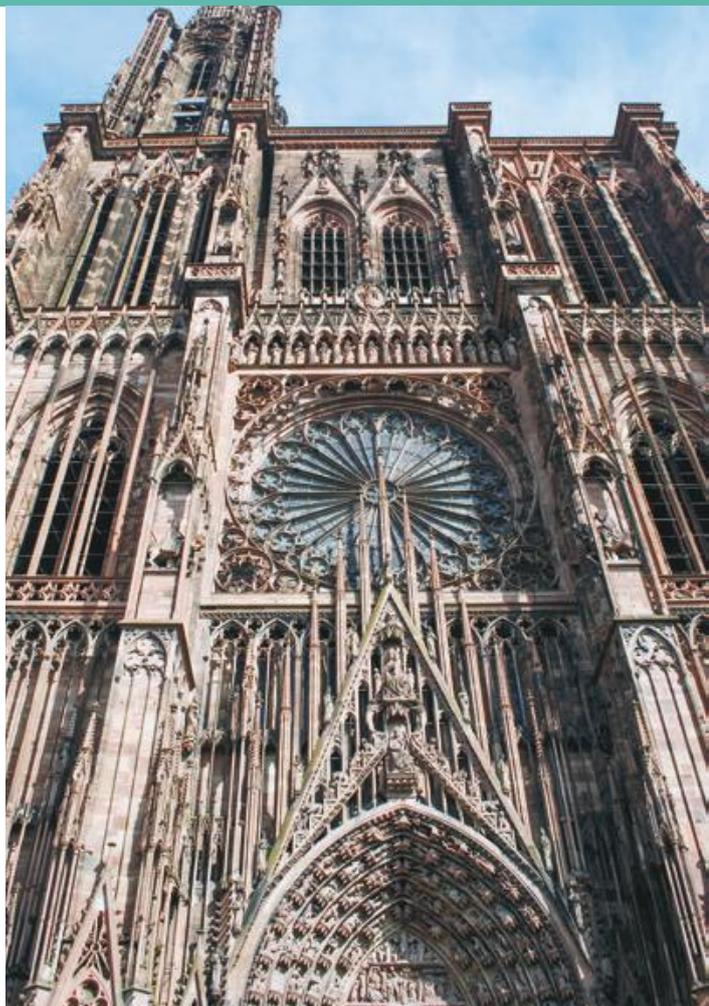
dans les locaux de la mairie de Levallois-Perret (92).

Les informations complémentaires seront adressées prochainement aux délégués.

Flore de pierre, regard sur les plantes de la cathédrale de Strasbourg

Du grec *kathedra*, signifiant siège, la cathédrale est la principale église du diocèse. D'abord romane, jusqu'au début du XII^e siècle, la cathédrale devient gothique à partir des années 1140 et révolutionne le monde de l'architecture par un nouveau traitement de l'espace et de la lumière.

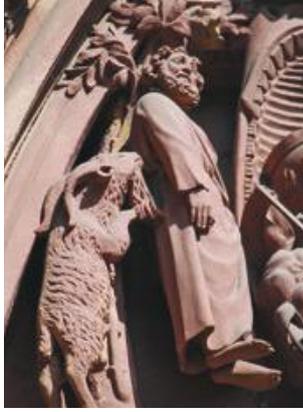
C'est en grande partie grâce à la prospérité des campagnes, la renaissance urbaine et la toute-puissance des évêques que naissent les cathédrales gothiques qui sont l'expression d'une nouvelle spiritualité. Une place importante est faite aux maîtres d'œuvres, maîtres verriers, tailleurs de pierres et sculpteurs, déjà regroupés en corporations, dont les villes et les chantiers se disputent les savoir-faire pour bâtir leurs édifices. L'art du vitrail remplace les murs porteurs par de grandes parois de verres décorées des scènes colorées de l'Évangile.



À gauche, le vitrail côté nord. À droite, le vitrail de la chapelle St-Laurent.
Cathédrale de Strasbourg.
© SKhalili

NOTRE-DAME DE STRASBOURG

« *Prodige du gigantesque et du délicat* » selon Victor Hugo, la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, repose sur des fondations de limon et d'argile datant de 1015. Devenu monarque du Saint-Empire romain germanique en 1014, Henri II, va soutenir l'évêque Werner de Strasbourg dans son projet de construction d'une nouvelle cathédrale. Ainsi commence l'édification de l'une des plus grandes églises de l'époque. À la confluence des mondes latin et germanique, la cathédrale de Strasbourg est l'un des premiers édifices à adopter les principes du gothique dans l'Empire dès les années 1210–1220.



La pendaison de Judas, sur la façade, tympan central. © SKhalili



Le roi Salomon, sur la façade, portail central. © SKhalili



Le tentateur, sur la façade, portail sud. © SKhalili

Prenant de plus en plus de hauteur, les cathédrales se dotent également de portails aux décors sculptés de rois, reines, saints et martyrs se déployant de part et d'autre des passages empruntés par les fidèles. Construite sous la conduite du maître d'œuvre Erwin dit de Steinbach, entre 1277 et 1319, chaque portail de la cathédrale de Strasbourg témoigne de la maîtrise de l'art de la sculpture gothique et plus particulièrement de l'introduction de motifs végétaux dans la décoration.

LES JARDINIERS DE LA MATIÈRE MINÉRALE

Sur ce remarquable édifice alsacien du Moyen Âge, sculpteurs et tailleurs de pierres, peintres et verriers ont fait naître une végétation luxuriante en interprétant une nature environnante minutieusement observée. Elle se décline généreusement dans les vitraux, sculptures, frises et chapiteaux de la cathédrale accompagnant les personnages sous formes de frises, de consoles ou de couronnes.

L'HERBIER DE BRONZE, balade à travers les plantes des vantaux du portail central

Il existe peu d'archives sur les portes d'origine de la cathédrale qui ont été détruites en 1793 au moment du vandalisme révolutionnaire. Quelques témoignages semblent indiquer qu'elles dataient de 1343 et qu'elles furent en métal dès cette époque.

De 1793 à 1879, elles ont été de simples portes en bois dans l'attente d'une rénovation décidée par le conseil municipal de Strasbourg en 1843.

Les portes de bronze actuelles ont été mises en place par l'architecte Gustave Klotz en 1879 et ne sont probablement pas conformes aux premières. Leur originalité réside surtout dans le choix des motifs des bas-reliefs qui ornent les trois parties des deux vantaux.

En effet, en alternance avec des losanges représentant les prophètes et les patriarches, vient se déployer un véritable herbier de plantes des Vosges et de nos régions.

De la vigne à l'armoise, du poirier à l'aubépine en passant par un potager de navets et de petits pois, toutes ces plantes ont été représentées avec une telle précision et une telle exactitude que c'est à se demander si le ou les sculpteurs n'ont pas été de vrais botanistes en leur temps.

La Société des amis de la cathédrale de Strasbourg présente tous les mois, dans son blog, une des plantes présentes sur ces portes métalliques.
→ <https://amiscathedralestrasbourg.wordpress.com>



Dessin de Jaime Olivares. *Arum* (L.), Aracées (à gauche). Porte centrale de la cathédrale de Strasbourg (à droite) © SKhalili.



Chapiteau de chêne.
© SKhalili

Dessin à droite :
chêne-bota.
© J. Olivares

Contrairement à l'art roman qui utilise une figure très stylisée ou librement interprétée des plantes et de façon très répétitive au niveau de la décoration, la représentation gothique des plantes est particulièrement réaliste dans son exécution.



Frises de houblon
et d'églantines.
© SKhalili

En effet, la grande majorité des végétaux de la cathédrale gothique sont originaires de la région rhénane, ou introduits et connus en Europe depuis longtemps.

Au-delà de leur fonction décorative, feuilles et fleurs, tiges et fruits s'imposent sur les éléments architecturaux par la charge symbolique qu'on leur a attribuée tout au long de l'histoire. Les croyances anciennes, les savoirs séculaires, les vertus médicinales bienfaisantes ou malfaisantes, les propriétés réelles ou imaginaires, ont donné un sens à chaque plante, admirablement reproduite.

Ce constat permet de déduire que les sculpteurs étaient en contact direct avec la végétation et que ces espèces reproduites en grès avaient été souvent observées dans un environnement immédiat.



Sculpture de feuilles et fruits
de figuier, parties hautes de
la cathédrale de Strasbourg.
Et herbier de l'université
de Strasbourg. © SKhalili



Sculpture d'iris, parties hautes
de la cathédrale de Strasbourg.
Et herbier de l'université
de Strasbourg. © SKhalili



Flore de pierre est un projet protéiforme « art et science » de la Faculté des Sciences de la vie. Il met en lumière, par une sélection de vingt plantes présentes à Notre-Dame de Strasbourg et dans le jardin botanique de l'université, l'importance de la représentation végétale dans les sculptures de la cathédrale. Il est initié en 2015 avec une exposition au sein du jardin botanique. Il se prolonge pendant l'été 2019 par une nouvelle présentation des panneaux-totem d'origine dans les rues du centre-ville de Strasbourg et dans le cadre de *Hortus*, festivités estivales, qui en projette également les dessins botaniques sur une façade de la cathédrale lors du traditionnel spectacle son et lumière.



Peinture lierre de J. Olivares.

Depuis janvier 2020, il a trouvé un cadre intérieur à la micro galerie de la Faculté des Sciences de la vie en s'accompagnant d'une publication illustrée et en valorisant l'œuvre



À voir

Exposition Flore de pierre

Du 20 janvier au 31 août 2020

Faculté des Sciences de la vie,
micro galerie, 28 rue Goethe, Strasbourg.
<https://sciencesvie.unistra.fr/>
skhalili@unistra.fr

permanente de conservation et de restauration de ce travail de pierre par la présentation de moulages des ateliers de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et de photographies associées. L'artiste contemporain Jaime Olivares participe au dialogue art et plantes en créant l'ensemble des interprétations graphiques à la fois des sculptures et des végétaux sélectionnés.

À travers cet ouvrage et ces événements, le public est invité à découvrir en parallèle les aspects botaniques et les symboles bibliques de cette flore de pierre. Mais il n'en est pas moins convié à rendre un hommage nécessaire aux jardiniers du quotidien et aux bâtisseurs de l'éternité. ★

Shirin Khalili,
commissaire des expositions, responsable
de la publication, chargée de médiation
scientifique et culturelle. Faculté des
Sciences de la vie, université de Strasbourg.

LA VIGNE : consolation de Noé

On attribue à Noé l'invention du vin, « consolation tirée du sol que le Seigneur a maudit ». La vigne et le vin, symboles de joie, de l'Esprit saint et de sagesse, sont cités plus de 450 fois dans la Bible. Ceci peut expliquer la forte présence de la plante dans les cathédrales.

À Strasbourg, c'est le motif végétal le plus présent. Son identification dans les sculptures ne laisse aucun doute tant sa reproduction est fidèle. On distingue clairement le mouvement ondulatoire de la tige, la nervation palmée des feuilles et la forme des fruits.

En frise verticale et en décoration de console sur le portail latéral nord, sculptés sur les chapiteaux des colonnes intérieures du bas-côté sud, ou encore en magnifique guirlande tout le long de l'escalier de la chaire, sa représentation est un témoignage de la très grande habileté des sculpteurs du Moyen Âge et de leur sens poussé de l'observation. Ils rendent ainsi hommage au vin, symbole par excellence, avec le pain, de la vie chrétienne.



Frise de vigne, portail central (à gauche). Chapiteau vigne (à droite) © SKhalili. Dessin de vigne © J. Olivares.

Défenseur de la paix ici bas. Ange gardien au paradis des soldats.

Être soldat est avant tout un état d'esprit : celui du sacrifice, de l'abnégation, de la défense du bien commun, de l'amour de la patrie, du respect de l'héritage de nos aïeux, de la neutralité, du service exigeant et sans partage de notre belle France. Ils nous ont offert leur vie simplement sans se questionner. Offrons-leur notre reconnaissance simplement sans compter.



L'adjudant-chef Olivier Michel est né le 14 juillet 1981 à Le Port (à La Réunion).
Le brigadier Vincent Monguillon est né le 10 mars 1995 au Blanc-Mesnil (en Île-de-France).

CRASH HÉLICO DU 5^E RHC DE PAU-UZEIN – 15 AVRIL 2020

Un hélicoptère du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC) de Pau s'est écrasé mercredi après-midi vers 16h30, au nord de Tarbes dans les Hautes-Pyrénées, sur la commune de Bouilh-Devant. Au total, 7 personnes étaient à bord. La Préfecture et le ministère des Armées font état de deux morts (l'adjudant-chef Olivier Michel, et le brigadier Vincent Monguillon) et de cinq blessés, dont deux en urgence absolue. Tous les occupants de l'hélicoptère étaient des militaires.

Le Cougar du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC) de Pau s'est crashé dans un champ agricole, au cœur d'une zone vallonnée et boisée, près du village de Bouilh-Devant, à proximité du département du Gers.



L'infirmier en soins généraux de 1^{er} grade (ISG 1G) Quentin Le Dillau.
Le sergent Pierre Pougin, sauveteur-plongeur hélicoptère.

ARMÉE DE L'AIR ET SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES EH 1/67 DE CAZAUX – 29 AVRIL 2020

Mercredi 29 avril 2020 dans l'après-midi, un accident s'est produit au centre d'essais de lancement de missiles de Biscarosse, lors d'une mission d'entraînement et de formation axée sur le treuillage aéroterrestre effectuée sur hélicoptère Caracal. L'armée de l'Air et le Service de santé des armées (SSA) déplorent la perte de l'infirmier en soins généraux de 1^{er} grade (ISG 1G) Quentin Le Dillau, ainsi que d'un aviateur, le sergent Pierre Pougin, sauveteur-plongeur hélicoptère.

MORTS AU COMBAT DANS LE LIPTAKO AU MALI (1^{ER} REC)



Dans un engin atteint par un explosif 1^{er} mai 2020

Le jeudi 23 avril 2020 en fin d'après-midi, le camion-citerne militaire de la force Barkhane du brigadier Martynyouk a été atteint par un engin explosif improvisé dans le Liptako malien alors que l'unité à laquelle il appartient est engagée dans une opération contre des groupes armés terroristes. Grièvement blessé, il a été immédiatement pris en charge par l'équipe médicale déployée, évacué par hélicoptère Caïman vers Gao puis transféré vers la France pour être pris en charge à l'hôpital d'instruction des armées Percy.

Le brigadier Martynyouk est décédé des suites de ses blessures le 1^{er} mai 2020.

Le 4 mai 2020

Le légionnaire de 1^{re} classe Kévin Clément, du 1^{er} régiment étranger de cavalerie de Carpiagne, est mort au combat au cours d'une opération conduite par la force Barkhane dans le Liptako malien. En milieu de matinée, son sous-groupe tactique désert, engagé dans une action de harcèlement zonal et de ratissage contre les groupes armés terroristes, a décelé plusieurs ennemis.

Prise à partie à courte distance, l'unité de tête a riposté et a mis hors de combat deux djihadistes. Au cours de cette action de feu, le 1^{re} classe Kévin Clément, embarqué à bord d'un véhicule blindé léger, a été grièvement blessé par un tir ennemi. Immédiatement pris en charge par l'équipe médicale déployée au sein de l'unité, il a été évacué par hélicoptère vers l'antenne chirurgicale de Gao, où son décès a été constaté.



Le brigadier Dmytro Martynyouk.



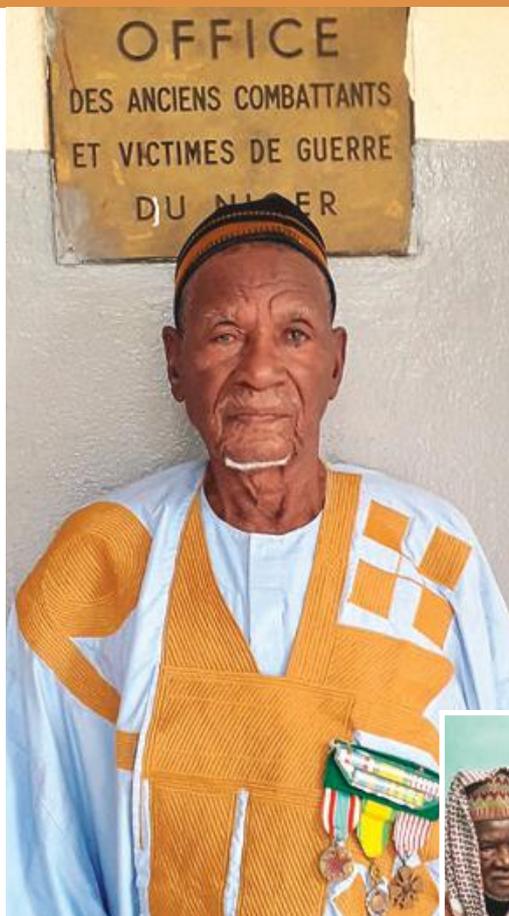
Le légionnaire de 1^{re} classe Kévin Clément.

Anciens combattants au Niger

C'est en Afrique, au Niger, que deux Médaillés militaires de la 13^e section de Versailles se sont retrouvés. Le président de la section, Patrick Aprile (en Opex au sein de l'opération Barkhane) et un membre titulaire, Jean-François Reiss (jeune retraité travaillant pour EUCAP Sahel) se sont rendus à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) de Niamey au Niger.

C'est en Afrique, au Niger, que deux Médaillés militaires de la 13^e section de Versailles se sont retrouvés. Le président de la section, Patrick Aprile (en Opex au sein de l'opération Barkhane) et un membre titulaire, Jean-François Reiss (jeune retraité travaillant pour EUCAP Sahel) se sont rendus à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) de Niamey au Niger. Indépendant depuis 1960, le Niger, comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest a fourni à la France des contingents de combattants. Après avoir présenté la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM), nous avons souhaité mettre à l'honneur les deux derniers anciens combattants Médaillés militaires nigériens vivants:

- Le 1^{er} classe Koba Abdou né en 1932 à Dan Kindou Thigo au Niger. Entré en service en 1951 à la 1^{re} compagnie du Bataillon Autonome du Niger. Après un passage par Fréjus au sein du camp Gallieni, il effectue un séjour en Indochine (Saigon) de 1952 à 1954. À son retour en France, il embarque dès le 1^{er} janvier 1955 pour l'Algérie. Blessé, il sera rapatrié sanitaire courant 1955. Il est Médaillé militaire depuis 1954.
- Le sergent-chef Bouraïma Abouba né en 1926 à Tahoua au Niger. Entré en service en 1947, il sert en Haute Volta (actuel Burkina



Le 1^{er} classe
Koba Abdou.



Le sergent-chef
Bouraïma Abouba.

Fasso) de 1947 à 1951. Puis, il effectue un séjour en Indochine de 1951 à 1954. Ensuite, il est envoyé en Tunisie de 1954 à 1956 et enfin en Algérie de 1956 à 1958. Il est Médaillé militaire.



Le président de la 13^e section de Versailles,
Patrick Aprile et Jean-François Reiss
membre titulaire devant l'ONACVG
de Niamey au Niger.

C'est avec beaucoup d'émotion et de respect que nous avons échangé avec ces «vieux soldats». Malgré leurs âges, ils restent attachés à la France et à leurs parcours au sein des armées. C'est autour d'un thé que nous avons partagé leurs souvenirs et leurs difficultés (pas de retour au pays entre chaque séjour). Ayant en mémoire de nombreuses anecdotes, nous avons passé un moment passionnant face à ces hommes qui ont participé à l'histoire de notre pays.

Leurs états de services méritent bien d'être mis à l'honneur dans notre revue car ces deux soldats sont toujours restés fidèles à la devise des Médaillés militaires : *valeur et discipline*. ★

La Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale est l'une des plus anciennes institutions françaises. Elle est l'héritière de la « *Maréchaussée de France* », force militaire qui fut pendant des siècles le seul corps exerçant dans notre pays des fonctions de police.

La maréchaussée, placée sous l'autorité des connétables puis des maréchaux, était composée de « gens de guerre disciplinés, chargés de contrôler et de surveiller d'autres gens de guerre et pillards ». Par la suite, ses compétences se sont progressivement étendues à l'ensemble des populations du territoire.

La création des brigades remonte aux réformes entamées par Colbert à Paris en 1668, système qui est parachevé par Claude Le Blanc en 1720. En 1791, la maréchaussée prit l'appellation de « Gendarmerie Nationale » et perdit les fonctions de justice prévôtale qui lui avaient été précédemment confiées. La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798) codifia les principes d'action et les missions de l'institution, précisant notamment ses attributions en matière de police administrative et de police judiciaire. Cette loi fût, avec le décret organique du 20 mai 1903, le principal fondement du service de l'Arme jusqu'à la loi du 3 août 2009.

Au 1^{er} juillet 2005, la Gendarmerie Nationale a procédé à une réorganisation de la chaîne de commandement territorial, s'inscrivant ainsi dans le processus de réforme de l'État. Elle s'articule en 22 régions de gendarmerie. Chaque commandant de région exerce son autorité sur les unités territoriales de sa région et se trouve directement subordonné au directeur général de la Gendarmerie Nationale.

Au 1^{er} août 2013, la Gendarmerie Nationale a initié une réforme globale de l'articulation des échelons territoriaux, avec pour objectifs de simplifier, rationaliser et rendre plus lisibles les échelons de commandement.

Force armée, investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, appelée à agir aussi bien dans le champ de la police judiciaire que dans celui du maintien de l'ordre ou de l'action militaire, la Gendarmerie Nationale réunit toutes les caractéristiques d'une « force de continuité ». En effet, quelles que soient les circonstances (paix, crise ou guerre), elle assure la continuité de l'action de l'état, sur l'ensemble du territoire français.

Aujourd'hui, comme par le passé, la gendarmerie reste une force sûre, neutre dont les

modes opératoires ont toujours été fondés sur la proximité avec la population. Profondément ancrée dans les territoires, elle reste également fidèle à sa vocation première de surveillance des flux. Partie intégrante du « paysage français », l'image rassurante du gendarme, à la fois rigoureux dans l'action mais aussi protecteur et respectueux d'autrui ne s'est pas estompée. La gendarmerie n'est pourtant pas restée figée. Elle a adapté ses modes de travail et développé de nouveaux outils tout en préservant ce qui a forgé son identité.

Elle prouve ainsi, par les résultats qu'elle obtient dans sa zone de responsabilité péri-urbaine et rurale, la pertinence et l'actualité d'un modèle original de service public, fondé sur la disponibilité et la proximité. Elle présente une organisation pleinement adaptée aux espaces dans lesquels elle assure la protection et la sécurité des personnes et de leurs biens.



La gendarmerie poursuit l'adaptation de ce modèle avec la politique de « sécurité du quotidien » qui consiste en la production de sécurité en privilégiant une présence accrue sur le terrain, au contact de la population et des partenaires institutionnels.

En outre, pour remplir ses missions traditionnelles dans un contexte de mutation perpétuelle, la gendarmerie a développé

des capacités de haut niveau dans différents domaines (police technique et scientifique, cybercriminalité, lutte anti-drone...). Elle dispose d'unités de pointes (GIGN – IRCGN...) qui contribuent à la recherche et à l'innovation dans leur domaine de compétence.

Capable d'une forte mobilisation de moyens et apte à soutenir des engagements prolongés qu'il s'agisse de crises, de catastrophes naturelles ou d'enquêtes judiciaires, elle dispose d'une organisation hiérarchique territoriale à plusieurs échelons, lui permettant de structurer efficacement son action et de faire jouer à plein le principe de complémentarité.

MISSIONS

Depuis 2007, la gendarmerie a renforcé ses capacités en matière de gestion de crises, par la création d'un centre de planification et de gestion de crise capable tout aussi bien de planifier ou d'aider à la conduite d'opérations à l'échelon central, comme d'être projeté sur le terrain, pour être mis à la disposition du commandement territorial de la gendarmerie ou de l'autorité administrative, judiciaire, diplomatique ou consulaire locale.

Un rapprochement efficace a été entrepris avec la Police nationale, depuis l'intégration au ministère de l'Intérieur en 2009 ; il s'est opéré dans le respect de l'identité de chacune des forces, garant de leur cohésion et de leur motivation et a conduit à l'émergence d'un processus, en constant développement, de synergies techniques et opérationnelles.

Pleinement intégrée dans les politiques interministérielles de sécurité nationale et des gestions de crises, la gendarmerie participe à leur planification gouvernementale et à leurs déclinaisons territoriales. Améliorant sa performance dans un processus de retour d'expérience (RETEX) de toutes les opérations nationales d'envergure, elle contribue aux politiques d'exercice et d'entraînement aux plans national et territorial, tout en participant également à des exercices à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale.

Les missions de la gendarmerie sont présentées selon 4 pôles :

- rassurer et protéger ;
- enquêter et interpeller ;
- sécuriser et maintenir l'ordre ;
- intervenir et défendre.



RASSURER ET PROTÉGER

La gendarmerie départementale, un maillage territorial efficace.

Directement subordonné au directeur général de la Gendarmerie Nationale, chaque commandant de région exerce son commandement sur toutes les unités de la gendarmerie départementale implantée sur son territoire. Il dispose des groupements de gendarmerie départementale, et il a autorité sur les sections de recherches de sa région.

Le groupement est le niveau de commandement de la gendarmerie au niveau du département. Il est subdivisé en compagnies, il y a en général une compagnie par arrondissement. Commandées par des officiers, les compagnies sont subdivisées en brigades territoriales. Ces dernières fonctionnent de manière autonome (BTA) ou en communauté (COB). Des Pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) sont rattachés à la compagnie et renforcent les brigades. Des unités spécialisées apportent également leur soutien, les escadrons de sécurité routière, les unités de police judiciaire.





Plusieurs escadrons de la gendarmerie mobile ont été employés pour garantir l'ordre public lors des événements sur la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) de Notre-Dame-des-Landes. Barrage mis en place par les Zadistes et intervention de l'escadron blindé de la gendarmerie.

Les réserves de la gendarmerie font partie intégrante de la garde nationale qui comprend également des réservistes des trois armées et de la Police nationale. Forte de 30 000 femmes et hommes dans la gendarmerie, la réserve a les mêmes missions que les personnels d'active à l'exception des missions de maintien de l'ordre.

ENQUÊTER ET INTERPELLER

La loi 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie consacre au niveau législatif l'exercice de la police judiciaire comme mission essentielle de la gendarmerie. Elle représente plus de 33% de l'activité missionnelle de la gendarmerie. Le législateur a également rappelé le principe de dualité qui offre aux magistrats la liberté de choix de l'unité de gendarmerie ou du service de police qui sera chargé de l'enquête et qui participe ainsi à l'indépendance de l'autorité judiciaire. La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs.

Les brigades autonomes et les communautés de brigades sont appuyées par les sections et les brigades de recherches, les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, les quatre offices centraux :

OCLDI – Office central de lutte contre la délinquance itinérante.

OCLAESP – Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

OCLTI – Office central de lutte contre le travail illégal.

OCLCH – Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité.

Le dispositif est complété par le Pôle judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) composé de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) et le Service central du renseignement criminel (SCRC).

L'ensemble est animé par la sous-direction de la police judiciaire de la direction générale de la Gendarmerie Nationale.

SÉCURISER ET MAINTENIR L'ORDRE

La gendarmerie mobile

Le maintien de l'ordre est la mission principale des unités de la gendarmerie mobile, qui constituent une réserve générale, à la disposition du gouvernement, capable d'agir sur l'ensemble du territoire et en outre-mer pour renforcer l'action des forces territoriales chaque fois que nécessaire.

Elle agit quotidiennement pour maintenir et rétablir l'ordre et renforcer la sécurité générale. Ces escadrons ont pour missions les opérations de maintien de l'ordre public et de rétablissement de l'ordre ainsi que le renfort de la gendarmerie départementale dans les zones de sécurité prioritaires.

Agissant essentiellement pour prévenir les troubles de l'ordre public et les atteintes à la loi pénale, la gendarmerie mobile fonde son efficacité sur sa forte mobilité, sa cohésion et sa disponibilité opérationnelle.



Gendarmes en mission de surveillance générale avec prise de contact dans exploitation agricole. Les militaires sont équipés d'une tablette avec l'application NéoGend (accès sécurisé aux applications gendarmerie par internet).



Chaque année, à l'occasion de la parade militaire organisée pour la célébration du 14 juillet, le régiment de la cavalerie de la Garde républicaine défile sur les Champs-Élysées avec l'ensemble des forces armées de la Nation.

La Garde républicaine

Héritière de la Garde municipale créée par Bonaparte en 1802, intégrée à la gendarmerie nationale en 1849, la Garde républicaine a traversé près de deux siècles tumultueux en conservant intact son prestige. Deux régiments d'Infanterie sont chargés de la protection des hauts lieux gouvernementaux.



Depuis quelques années, des cavaliers de la Garde républicaine effectuent des missions de surveillance générale dans Paris Intra-muros. Trois cavaliers sur les berges de la Seine.

INTERVENIR ET DÉFENDRE

Le GIGN a été créé en 1974 pour faire face à la menace terroriste. C'est une unité d'élite dont l'expertise est mondialement reconnue. Elle a une formation dédiée au contre-terrorisme, à la gestion des crises extrêmes, à la lutte contre le grand banditisme, ainsi qu'à la sécurité et la protection des intérêts vitaux de l'État. Elle se distingue par son adaptation permanente à la menace.

LA GENDARMERIE DISPOSE DE FORMATIONS SPÉCIALISÉES

La gendarmerie maritime est une formation spécialisée pour emploi auprès du chef d'État-Major de la Marine nationale. Forte de 1 150 militaires répartis dans 71 unités sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer, elle dispose de 30 unités navigantes. Elle assure, entre-autres, les missions, en lien avec la mer, de sûreté maritime et de sécurité dans les ports.



Les escadrons de la gendarmerie mobile ont été très sollicités depuis 2 ans, en particulier suite aux manifestations des Gilets jaunes. Un escadron de la gendarmerie mobile en réserve, prêt à intervenir lors d'une manifestation.



Plusieurs aspects des missions particulières de la gendarmerie. Plongeurs de la gendarmerie, gendarmes de haute montagne en mission de secours et gendarmes en mission prévôtale.

La gendarmerie des transports aériens travaille au profit des ministères des transports et de la transition écologique et solidaire. Elle concourt à la sûreté et à la sécurité de l'aviation civile.

La gendarmerie de l'air est placée pour emploi auprès du chef d'état major de l'armée de l'Air, elle assure des missions de protection, de renseignement, de contrôle frontalier et la police militaire sur toutes les emprises de l'armée de l'Air.

La gendarmerie de l'armement exerce son action sur tous les sites relevant de la Direction générale de l'armement (DGA). Elle effectue des missions d'escorte de matériels, de sécurité et de protection des installations sensibles.

La gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires est chargée du contrôle gouvernemental en matière de sécurité des armes nucléaires. Son commandement relève directement pour emploi du ministre de la Défense.

Le commandement de la gendarmerie prévôtale a pour mission historique, la police judiciaire des armées servant à l'étranger. Actuellement déployés dans les OPEX, les gendarmes des brigades prévôtales exercent aussi bien des missions de police générale, de renseignement et d'appui dans de nombreux domaines au profit de l'autorité militaire auprès de laquelle ils sont placés. ★

Philippe Ducq,
Lieutenant-colonel® gendarmerie
Président de l'UD 77 et de la 520°

Crédits photos : Sirpa Gendarmerie © Maj F. Balsamo.

La Gendarmerie Nationale prépare l'Avenir avec :

- La mise en place de la démarche d'innovation participative, qui est facteur de productivité et d'amélioration des processus d'auto-réforme par la consultation de ses personnels.
- L'accompagnement de la démarche globale de transformation numérique de la gendarmerie pour faciliter le quotidien des gendarmes.
- La mise en place de NéoGend pour donner un accès sécurisé aux fichiers ainsi qu'aux applications de la gendarmerie.
- La création de la mission Numérique de la Gendarmerie Nationale pour développer la proximité par le numérique.
- La création du Conseil Scientifique de la Gendarmerie Nationale, pour mettre en place une modernisation technologique sans précédent de ses moyens.



Histoire véridique et peu connue des Poilus d'Alaska

Hiver 1914-1915, la Première Guerre mondiale fait son œuvre dans les Vosges. L'hiver, le plus rigoureux du siècle, pose de réels problèmes de déplacement, de ravitaillement (en alimentation et en munitions), d'évacuation des blessés et cause de nombreux morts.

Comment éviter que cette situation ne se reproduise l'hiver prochain ?



Capitaine Louis Moufflet
(site ufabagnolet)

Lieutenant René Haas
(site ufabagnolet)

Le "Musher" Scotty Allan
(site arte.tv)

En juin 1915, deux officiers demandent à être reçus par l'état-major de l'armée de Terre. Ces deux officiers proposent d'utiliser des chiens de traîneau.

Le capitaine Louis Moufflet, du 22^e Bataillon de Chasseurs, et le lieutenant René Haas du 119^e Régiment d'Infanterie vivaient en Alaska avant la guerre. Ils connaissent bien la grande résistance au froid de ces animaux.

Patients et motivés, les deux officiers sont venus avec des documents et des photos. Grâce à leur détermination, ils obtiennent le soutien du général Maud'huy qui commande la 7^e armée.⁽⁴⁾

Le 12 août 1915, Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, signe un ordre de mission. Il confie aux deux officiers « d'acheter plus de 400 chiens, des traîneaux et des harnachements, ainsi que des provisions de nourriture

spéciale pour ces animaux. La mission est secrète et très urgente ». Ils doivent être de retour dans les Vosges au plus tard le premier jour de l'hiver.

Moufflet et Haas ont 120 jours pour remplir cette mission !⁽⁴⁾

Arrivés sur le continent américain, les deux militaires se séparent.

(collection Stamm Binder)





Le Poméranien, de la Allan Steamship Line Company. (site chiensde traîneau.free)

D'UN CÔTÉ, MOUFFLET...

Il va essayer le refus de toutes les compagnies américaines d'assurer le transport militaire français au nom de la neutralité prônée par le président Wilson (les États-Unis n'entreront en guerre qu'en avril 1917). Il décide de partir pour la ville de Québec, en territoire allié, afin de trouver les chiens qui constitueront les attelages.⁽¹⁾

DE L'AUTRE CÔTÉ HAAS...

Il rejoint son ami Scotty Allan, le célèbre musher (conducteurs de traîneaux à chiens). Haas ira en Alaska, chercher cent bons chiens de têtes, rares et chers, seuls capables de conduire les traîneaux. Moufflet en quelques semaines, va réunir 340 chiens d'attelage qu'il fait acheminer par canoë, train et bateaux à Québec.⁽⁴⁾

Haas et Scotty arrivent à Québec après un périple de 5000 km. Ils traversent tout le Canada dans un train spécial, déjouent plusieurs tentatives d'empoisonnement et d'assassinat organisées par les espions allemands.⁽¹⁾

Le 27 octobre 1915, Moufflet et Haas se retrouvent à Québec. Ils ont réussi en moins de deux semaines à réunir 436 chiens, à faire confectionner les harnais, à faire construire les soixante-dix traîneaux et à faire préparer les cinq tonnes de biscuits spéciaux pour les animaux.



Des chiens d'Alaska dans le secteur du Bonhomme pendant la Grande Guerre, Collection E. Mansuy (voir site l'Alsace.fr)



Chasseurs alpins et leurs chiens. (site atoute.org)

Les chiens sont rassemblés dans un parc des expositions près duquel se dresse un centre d'expérimentation de munitions de l'armée canadienne. La canonnade est quasi-permanente et la terre tremble à longueur de journée. Au bout de deux jours, tous les chiens sont rompus au bruit des coups de feu. La principale préoccupation des 3 spécialistes est la discipline. Elle se doit d'être très stricte, il faut en particulier éduquer les chiens à ne plus donner de la voix, car aucun capitaine de navire n'acceptera de transporter des chiens bruyants à travers l'océan truffé de sous-marins allemands.

Pendant ce temps, le capitaine Moufflet cherche un bateau à vapeur pour traverser l'Atlantique, en vain.

Pour les marins, les chiens présentent en effet le risque majeur d'aboyer et de donner l'alerte aux sous-marins. Scotty Allan prononce quelques mots et les têtes de meute sont ramenées au silence. Peu à peu, tous les chiens vont ainsi cesser d'hurler.

Le 21 novembre 1915, Sandy Mac Donald, le commandant du *Poméranien* accepte alors d'embarquer tous les chiens. Le temps presse. Le port sera bientôt prisonnier des glaces. Le «vieux vapeur» descend le fleuve Saint-Laurent avant de se lancer dans la traversée de l'Atlantique Nord. Surchargé, sa ligne de flottaison plonge de trente centimètres sous le niveau de la mer.

L'Amirauté britannique alerte le commandant de prendre le cap plus au Nord pour éviter la zone infestée de sous-marins allemands. Une nuit de tempête, la violence des éléments brise plusieurs caisses, 4 chiens meurent.

Ils accostent enfin au Havre le 5 décembre 1915.

Entre 60 et 80 soldats arrivent au Havre pour prendre livraison des animaux et du matériel qui venait d'être débarqué. Ils vont suivre les entraînements avec leurs attelages et former ainsi les premières Sections d'équipage de chiens d'Alaska, les fameuses SECA.

Soixante équipages composés chacun d'un traîneau de sept à neuf chiens et une vingtaine de chiens en réserve sont opérationnels et partent pour les premières lignes dans les Vosges, sous les yeux de Scotty Allan qui n'est pas autorisé à les suivre.⁽¹⁾



Attelages de chiens. (site ufabcagnolet)



Janvier 1917, deux chiens d'Alaska de la 2^e SECA – © Pascal Durand. (site legrandshivarit)

(collection
Stamm Binder)



Entre autres faits d'armes, ces chiens ont réussi à apporter 90 tonnes de munitions en quatre jours à une batterie que ni les hommes ni les mulets ne pouvaient plus rejoindre. Ils ont aussi permis de poser 30 kilomètres de fils téléphoniques en une nuit pour relier un poste isolé.

Le 15 décembre 1915, la plus grande meute de chiens de traîneau jamais réunie au monde arriva dans les Vosges par train. Là, les chiens furent divisés en deux sections : une sous le commandement du lieutenant Haas, installée au Tanet, pour ravitailler entre autres le linge. L'autre section, sous le commandement du lieutenant Hérodier, installée au Breitfirst était responsable en particulier des liaisons avec le Hartmannswillerkopf.⁽³⁾

Ces Poilus d'Alaska ont été des auxiliaires irremplaçables sur le front vosgien jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le 18 juillet 1918.

Les sections ont effectué des missions de ravitaillement des postes isolés, d'appuis logistiques mais aussi d'évacuations des blessés. En toute saison, ils ramènent à l'arrière les blessés des premières lignes.

À la fin du conflit, plusieurs chiens seront décorés de la croix de guerre, une distinction unique dans l'histoire.

Près de la moitié des effectifs canins a péri sous le feu de l'ennemi. Les autres chiens seront adoptés par les soldats qui s'en occupaient. Cette opération, sans doute la plus étonnante de la Première Guerre mondiale, mérite d'être connue.

3 hommes, plus de 10 000 km parcourus, 456 chiens rassemblés, 120 jours pour accomplir cette mission secrète et très urgente !

Leur aide a permis à la France, de conserver ou de reprendre tous les sommets des Vosges, en particulier le Hartmannswillerkopf.

Pensez à faire connaître autour de vous cette fabuleuse et secrète mission ! Ces hommes et ces animaux méritent qu'on ne le oublie pas ! ★

Sûzel Pailhes

**Cette histoire est la compilation de différents articles.
Les chiffres renvoient aux documents utilisés.
Les documents 1 - 2 - 3 sont accessibles sur internet**

1 – Culture Histoire et Patrimoine de Passy

Les chiens d'Alaska dans les Vosges pendant la Grande Guerre.

2 – Chiensdetraîneau.free.fr

Les équipages de chiens d'Alaska dans l'Armée française durant la Première Guerre mondiale.

3 – Mission Centenaire 14-18

Des chiens d'Alaska sur le front des Vosges

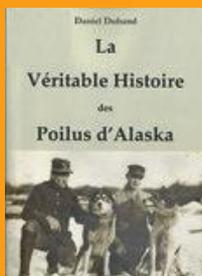
4 – DNA LES SAISONS d'ALSACE n°58 - Novembre 2013

1914-1918 numéro spécial/

La Grande Guerre en Alsace : Poilus d'Alaska

POUR EN DÉCOUVRIR PLUS

À lire



LIVRE

La Véritable Histoire des Poilus d'Alaska Par Daniel Duhand

Prix 21 euros port compris – 140 pages

À commander sur poilusdalaska.com

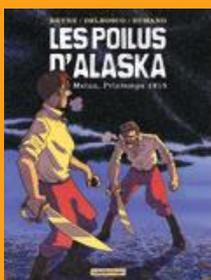
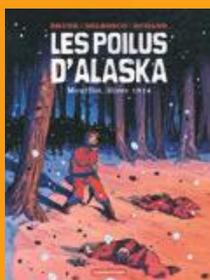
LIVRES JEUNESSE



La dernière course Par Pascal Vatinel Ed. Actes Sud Junior

BD

Poilus d'Alaska n°1, 2 et 3 Ed. CASTERMAN



Ukiak, héros de guerre Par Marie-Hélène Lafond Ed. Nouvelle Bibliothèque



À voir

VIDÉO DOCUMENTAIRE



Nom de code : Poilus d'Alaska

Un documentaire passionnant réalisé pour Arte par Marc Jamolsky, Daniel Duhand et Michaël Pittot

Une histoire authentique qui n'avait jamais été racontée : nom de code, poilus d'Alaska.

www.dailymotion.com/video/x2aodhw

SITES INTERNET

- www.poilusdalaska.com
- chiensdetraneau.free.fr/histoire/chron_WW1.php
- www.l-histoire-d-hier-a-demain.eklablog.com/
- <https://www.centenaire.org/fr/espace-scientifique/des-chiens-de-lalaska-sur-le-front-des-vosges>
- www.france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/vosges/1418-les-poilus-d-alaska-896247.html

Culture Histoire et Patrimoine de Passy :

- <http://www.histoire-passy-montblanc.fr/histoire-de-passy/de-la-prehistoire-au-xxie-s/la-guerre-de-1914-1918/les-principaux-regiments-des-soldats-de-passy-en-14-18/les-chiens-dalaska-dans-les-vosges-pendant-la-grande-guerre/>

Quelques épidémies de l'Histoire...

Le 4 juin 2020, le virus Covid-19 a fait 380 580 morts dans le monde dont 28 943 en France. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), 3 mois après avoir déclaré l'urgence internationale, a réuni ses experts le jeudi 30 avril, pour évaluer l'évolution de la pandémie.

« La peste d'Athènes »
par Michiel Sweerts, 1654.

La peste d'Athènes

C'est le nom donné à une épidémie touchant la Grèce antique de 430 à 426 av. J.-C. Causant autour de 70 000 morts (soit le tiers de la population de la cité), dont celle de Périclès. La communauté médicale s'entend aujourd'hui sur le fait qu'il s'agissait non pas de la peste, mais du typhus.



Statue équestre
de Marc-Aurèle,
musées capitolins de Rome.



La peste Antonine

Elle frappa l'Empire romain à la fin de la dynastie d'Antoine. On attribue cette épidémie à la variole ou une maladie infectieuse semblable. D'après de récentes estimations, elle aurait considérablement réduit la population romaine, en faisant près de 10 millions de morts entre 166 et 189, dont potentiellement 2 empereurs : Lucius Verus et Marc Aurèle.



« La Peste d'Ashdod »
par Nicolas Poussin, 1631.
© Musée du Louvre/
Wikimedia Commons.

La peste de Justinien

À Constantinople, en l'an 540, elle fait 10 000 morts... par jour ! Cinquante ans après son apparition, en se propageant, elle refait entre 25 et 100 millions de victimes et marquera le commencement du Moyen Âge.



« Choc et échange épidémiologique :
Indiens et Espagnols au Mexique
(1520-1596) » de Nathalie Brown.

La variole et les Amérindiens

Si les Amérindiens ont, bien sûr, largement été décimés par les colons, différentes épidémies ont également contribué au massacre. Une des plus virulentes a été celle de la variole, responsable de la disparition de plus des trois-quarts de la population amérindienne de 1518 à 1650 environ.

La variole a également entraîné d'autres effroyables pandémies responsables de millions de morts au cours des siècles suivants. Elle fera notamment 20 000 morts en Inde, peu avant son éradication, quasi-complète, en 1977.



« La Peste di Firenze dal boccaccio descritta » par Luigi Sabatelli.

La peste noire

De 1347 à 1351 : 100 millions de morts dans le monde, dont 25 millions en Europe.



« Le choléra en Russie »,
vu par Le Petit Journal
supplément illustré
du 1^{er} décembre 1912.

La pandémie de choléra

Première maladie pestilentielle à faire l'objet, dès le XIX^e siècle d'une surveillance internationale, le choléra n'a épargné aucun continent depuis ses débuts en 1817. Sa première pandémie a causé des ravages en Europe occidentale jusqu'en Sibérie orientale en passant par l'Inde et même les Philippines – dégâts qui ont toutefois mené à l'adoption de meilleures mesures de contrôle sanitaire.

Après la 7^e pandémie, partie de l'Indonésie en 1961 et envahissant tour à tour l'Asie, le Moyen-Orient, une partie de l'Europe, le continent africain puis l'Amérique latine, c'est aujourd'hui en Afrique que le choléra sévit le plus. D'après l'Organisation mondiale de la santé, le choléra entraîne chaque année environ 100 000 décès pour 4 millions de cas recensés.



La grippe espagnole

Cette pandémie meurtrière, originaire de Chine, doit son nom au roi d'Espagne Alphonse XIII, l'une de ses plus célèbres victimes. De 1918 à 1919, la grippe espagnole fait plus de victimes que la Première Guerre mondiale, contaminant plus d'un tiers de la population mondiale. Due à une souche (H1N1,2) particulièrement virulente et contagieuse, elle serait la pandémie la plus mortelle de l'Histoire. La pandémie s'est propagée dans plusieurs pays et continents simultanément en moins de 3 mois. Selon l'Institut Pasteur, la grippe espagnole aurait tué plus de 30 millions de personnes, mais d'autres sources estiment plutôt le nombre de victimes entre 50 et 100 millions...



Préparation du vaccin
anti grippe asiatique à
l'Institut Pasteur. Ici, contrôle
bactériologique du vaccin
le 19 septembre 1957.
Photo Rue des Archives (AGIP).

La grippe asiatique

Le virus, provenant d'une mutation de canards sauvages et d'une souche humaine de grippe, a été identifié pour la première fois en Chine en 1956. Atteignant Singapour, puis Hong Kong et finalement les États-Unis en l'espace de seulement quelques mois, on estime qu'elle aurait causé de 1 à 4 millions de morts dans le monde.

Sa souche a ensuite évolué, entraînant une autre pandémie de 1968 à 1969, la grippe de Hong Kong qui a tué, pour sa part, environ 1 million de personnes.



« Lord have mercy on London »,
1665.

La grande peste de Londres

Cette peste bubonique tua près de 100 000 personnes, soit 20% de la population de la ville durant l'hiver 1664-1665.

Le sida

Le sida est considéré comme une pandémie mondiale. Depuis 1981, le sida aurait causé plus de 30 millions de morts à travers le monde, un chiffre qui, malgré la prévention et les efforts mis en place, continue de croître.



**KEEP
CALM
AND
CARRY
ON**

Comme on peut le constater ci-dessus, avec le virus Covid-19, on est encore loin du désastre en comparaison à d'autres pandémies qui ont marqué l'Histoire !...

CONCLUSION : "Keep calm and carry on!" (= restez calme et continuez), pour reprendre l'idée d'une affiche produite par le gouvernement britannique en 1939 au début de la Seconde Guerre mondiale, destinée à relever le moral de l'opinion publique britannique en cas d'invasion.

Une résistante déportée dans la guerre

Madame Josette Ilinsky de son nom de jeune fille Molland, Médaille militaire à compter du 1^{er} décembre 1980, membre de la 2^e et 1394^e section de Nice depuis 1999, est née en 1923. Elle devient la marraine du drapeau de la section lors du congrès départemental de l'UD 06 et Monaco du 9 avril 2005 qui commémorait le 100^e anniversaire de la création de la 2^e section de France.

L'ÉTUDIANTE

En 1939, elle présente deux concours et elle réussit à celui de l'École des beaux-arts de Lyon qu'elle intègre. Elle se lie d'amitié avec Jean Melinand, un jeune de 14 ans ½, doué, qui a intégré cette école la même année. Josette Molland réside et loge dans son atelier de peinture que son père lui a donné, au-dessus de son magasin de droguerie, au 19 cours Suchet à Lyon. Au cours d'un stage à l'École de tissage de la Croix-Rousse à Lyon, elle est repérée et elle gagne sa vie en réalisant des dessins pour les soyeux lyonnais. Son travail est bien payé, une planche lui permet de vivre pendant deux mois. Déjà, à cette époque, elle a une réputation de rebelle, de jeune fille libre et indépendante.



Josette Molland (épouse Ilinsky), dans sa tenue de déportée.

SON ENGAGEMENT

Lorsque débute la guerre, elle a 17 ans avec déjà un caractère bien trempé. Son ami, Jean, a 15 ans ½. Le mercredi 27 juin 1940, ils vont ensemble au cinéma. Aux actualités, ils découvrent l'appel à la Résistance d'un dénommé Charles de Gaulle. À partir de ce moment-là, elle ne sait pas ce qu'elle va faire mais elle sait qu'elle va faire quelque chose. À partir du 11 novembre 1942, la zone libre est occupée par les allemands et les italiens. En 1943, Lyon vit entre les pétainistes, les collaborateurs et les résistants. À l'École des beaux-arts, la plupart des élèves et des professeurs sont presque tous en « résistance » sans que chacun sache dans quel réseau ils étaient actifs !

Josette Molland rencontre, à l'occasion de cours donnés le soir par l'école à des étudiants venant de l'extérieur, une hollandaise qui se dénomme Suzie. Un soir, elle dit à Josette : « *J'ai entendu ce que tu dis. Tu pourrais nous aider dans la Résistance et entrer dans notre réseau ?* ». Elle accepte immédiatement. Josette Molland part en train (Lyon-Paris, Paris-Lille, Lille-Bruxelles, Bruxelles-Anvers, Anvers-Amsterdam) avec des faux papiers pour rencontrer le chef du réseau en Hollande. Sa couverture, en cas de contrôle, c'est d'aller visiter le musée de Lille, le musée d'Anvers ou celui d'Amsterdam dans le cadre de ses études artistiques. Elle prend avec elle un carton à dessins, des photos de tableaux de ces musées, des documents de l'École des beaux-arts, du petit matériel de dessin, etc. Après une discussion avec le chef du réseau qui lui a expliqué tous les risques qu'elle encourt dont la torture ou perdre la vie, Josette



École de santé rue Berthelot à Lyon. En 1943, bureau du Sipo-SD allemand section 4 (Gestapo) du lieutenant Klaus Barbie (le boucher de Lyon).

Molland accepte définitivement. Elle se voit proposer dans un premier temps, comme elle est douée en dessin, de réaliser des faux papiers. La seule correspondante qu'elle connaît à Lyon est la dénommée Suzie, son contact, avec qui elle se lie d'amitié.

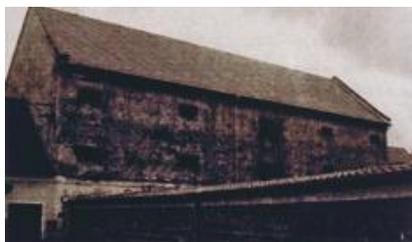
LES MISSIONS

Pour réaliser les faux papiers, elle taille dans des gommes des faux tampons de mairie, de préfecture, elle fabrique des faux papiers qu'elle remet à la dénommée Suzie aux cours du soir.

Puis sa mission évolue, c'est d'abord un voyage sur la frontière espagnole pour remettre un pli à un contact. Après, avec la dénommée Suzie, elles repartent sur la frontière espagnole pour remettre des documents pour l'Angleterre qui doivent transiter par l'Espagne franquiste.

L'ARRESTATION

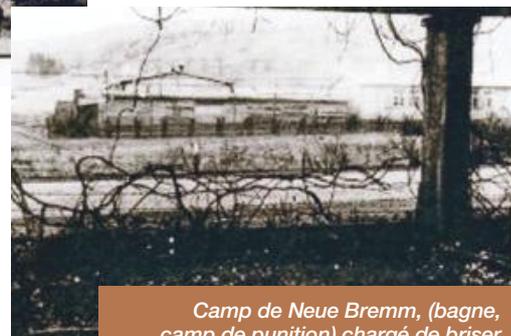
La Gestapo de Lyon est dirigée alors par l'officier SS Klaus Barbie. Dénoncée, le 24 mars 1943, elle est arrêtée avec son ami Jean par deux allemands de la Gestapo et un milicien français. C'est à ce moment-là qu'elle est obligée d'avouer à son ami qu'elle fait partie de la Résistance. Elle lui dit de dire la vérité, qu'il n'appartient pas



Camp de Holleishen à Holýšov (région des Sudètes en Tchécoslovaquie), où Josette Molland est déportée jusqu'au 5 mai 1945 après son passage à Ravensbrück.



Camp de Fresnes, où Josette Molland est internée pour de nouveaux interrogatoires.



Camp de Neue Bremm, (bagne, camp de punition) chargé de briser les prisonniers où séjourne Josette Molland pendant quelques jours avant de rejoindre le camp de Ravensbrück.

à la Résistance, sur quoi il devrait être libéré. Puis on les emmène sans ménagement au siège de la Gestapo pour interrogatoire à l'École de santé de Lyon, avenue Berthelot. Son ami Jean est relâché le lendemain et elle lui avait demandé d'aller prévenir sa mère.

Prévenue par Jean, la mère de Josette Molland se rend à l'École de la santé. Elle est reçue par Klaus Barbie, hautain, sûr de lui et elle plaide l'innocence de sa fille. Piqué au vif, Barbie renverse sur son bureau le matériel saisi chez sa fille où sont éparpillés faux tampons, faux passeports, faux laissez-passer, dessins de logos officiels français, hollandais, allemands, etc. Sa mère est surprise, désarmée et déstabilisée, elle implore Klaus Barbie de libérer sa fille. Le boucher de Lyon reste inflexible et lui ordonne d'arrêter de se plaindre sinon elle ira rejoindre sa fille.

Incarcérée pendant deux mois au fort Lamothe à l'est de Lyon, arrive la période des interrogatoires musclés et de la torture. Pendant cette période, les interrogatoires sont menés par un allemand de la Gestapo qui ne parle pas le français et le milicien qui l'a arrêtée (il a été tué à la Libération). À aucun moment, elle n'a été interrogée par Barbie.

Puis débutent les voyages de l'enfer. Josette Molland part en train pour Paris. Elle est ensuite internée au camp de Fresnes où elle subit de nouveaux interrogatoires sur ses liens avec la dénommée Suzie. Mais là encore elle ne dit rien, et elle n'a d'ailleurs jamais parlé. Transférée au camp de Romainville, qui est un centre de tri pour les Juifs et

autres déportés, elle y est restée une semaine. Le 11 août 1944, elle part par le train avec environ une centaine de femmes qui se bagarrent souvent, chacune essayant de survivre et où aucune solidarité n'est possible.

LA DÉPORTATION

Enfin, le train s'est arrêté au camp de Neue-Bremm en Allemagne, il est dénommé le *Straflager* (bagne, camp de punition). Le but de ce camp est de briser les prisonniers avant de les envoyer dans les camps de travail. Puis c'est le départ pour le grand camp de travail de Ravensbrück. Au camp de Ravensbrück, Josette Molland retrouve la dénommée Suzie qui avait été arrêtée à Pau au cours d'une mission. Atrocement torturée (ongles arrachés, édentée, brûlée au fer rouge), elle n'avait pourtant pas parlé. Mais dans sa cellule, les allemands avaient placé un mouton (une marchande de quatre saisons) qui l'avait mise en confiance. Croyant en une alliée, la dénommée Suzie lui a donné les noms des membres du réseau pour les prévenir de son arrestation. Josette Molland comprend alors pourquoi elle avait été arrêtée. Et malgré cela, elle, qui avait été moins torturée physiquement, lui pardonne et lui maintient son amitié.

Josette Molland est restée, très peu de temps au camp de Ravensbrück, après un rude voyage de trois jours sans connaître leur destination, le train s'arrête et toutes les déportées sont entassées manu militari dans un camion. Puis elles sont internées au camp de Holleishen (Holýšov, région

des Sudètes, près de Pilsen, en Tchécoslovaquie annexée). Lorsque Josette Molland et quelques autres comprennent qu'elles vont devoir travailler dans une usine à quelques kilomètres du camp, qui fabrique des munitions de bombardement, elles se rebellent et elles refusent de travailler pour les allemands.

La punition sera terrible jusqu'à la libération du camp :

- Levées à l'aube pour l'appel dans le froid, où il faut rester debout. Celles qui tombaient étaient achevées d'une balle dans la tête. Il en était de même pour celles qui tentaient de les secourir ;
- Travail en forêt, où il faut abattre 30 arbres dans la journée pour avoir droit à un bol de soupe le soir, et toujours le même traitement pour les femmes faibles qui tombent et ne se relèvent pas.

Les punitions corporelles sont de mise. Un jour où une fille tombe d'épuisement, Josette Molland se baisse pour la relever. La kapo qui l'a vu faire appelle la chef de bloc (une allemande condamnée de droit commun) qui la punit de 25 coups de *Schlagstock* ou *Gummi* (assimilé à une matraque) donnés devant les autres déportées du bloc. Une chance pour elle, 50 coups c'est la mort assurée.

Dans son autobiographie publiée par l'association *Les Amis du Château d'Estours*, Josette Molland raconte : **« Ce que j'ai vécu dans ce camp, je ne peux pas le dire, c'est inimaginable. Si on ne l'a pas vécu, on ne peut pas comprendre. Tous les matins on pensait que c'était notre dernier jour. »**



MADAME JOSETTE ILINSKY EST TITULAIRE DES DÉCORATIONS SUIVANTES :

- Officier de la Légion d'honneur
- Médaille militaire
- Croix de guerre 1939/1945 avec palme
- Médaille de la Résistance
- Médaille de la déportation pour faits de Résistance
- Croix du combattant volontaire de la Résistance
- Croix du combattant

LA LIBÉRATION

Josette Molland fait partie des dernières libérées. Les Allemands avaient pour consigne de tout faire sauter en cas d'évacuation, pour cacher leurs exactions. Le 4 mai 1945, elles sont rassemblées dans les blocs, mais le 5 mai 1945 à 11 heures, Josette Molland voit les partisans polonais arriver à cheval, investir le camp et les Allemands se rendent. Les partisans polonais demandent aux déportées de désigner ceux qui ont été leurs bourreaux. Une fois désignés, ils sont fusillés. Les partisans récupèrent les prisonniers polonais et russes et quittent le camp. Josette Molland fait partie des 1 500 françaises que les polonais ont laissés désemparées et à la merci des SS. Les prisonniers français arrivent et la vie s'organise, mais avant tout, ils chantent tous la Marseillaise.

Ensuite, les américains arrivent et prennent les déportées en charge. Josette Molland et les autres déportées sont soignées et nourries par des doctresses qui leur conseillent

de manger peu pour réhabituer leur corps dénutri. Puis c'est le retour en France, d'abord à Lyon, puis à Nice où ses parents résident.

Artiste, elle a consacré toute sa vie à peindre des icônes et des peintures religieuses. C'est elle qui a fabriqué pour notre section une superbe Médaille militaire d'1,50 mètre, présente dans toutes nos manifestations. À 96 ans, madame Josette Ilinsky est toujours une femme de caractère, pleine d'humour qui n'a pas cessé de témoigner de sa période de déportation dans tous les établissements scolaires de la ville de Nice. Ce devoir de mémoire l'a poussée à peindre et à présenter une exposition de 15 tableaux qui reconstitue le récit de son histoire et de certaines scènes terribles de la déportation. Sa force de caractère extraordinaire, intellectuelle et physique lui a permis de survivre dans ce contexte concentrationnaire.

Le 18 mai 2018, le jour de ses 95 ans, notre maire, monsieur Christian Estrosi, a organisé en présence

de la colonel (h) Marie-Christine Fix, déléguée des Alpes-Maritimes de la Fondation de la France Libre, une cérémonie en mairie pour lui remettre, en hommage au passé de résistante internée de cette grande dame, la médaille de la ville de Nice. Après l'éloge du maire et la remise de la médaille, elle glisse avec un trait d'humour : « *Je n'accepte que les plus belles distinctions.* » Et elle prononce cette phrase qui prend tout son sens : « *Je n'ai fait que mon devoir de française.* » ★



Remise de la médaille de la ville de Nice par M. Christian Estrosi à Mme Ilinsky en présence de la déléguée de la FFL des Alpes-Maritimes (coll. Marie-Christine Fix).



À lire

Soif de vivre ! Par Roger Dailler

L'histoire de cette grande dame, dont notre mémoire collective peut se glorifier, est tirée d'un livre autobiographique *Soif de vivre !* concernant les 5 années de sa vie pendant la Seconde Guerre mondiale, dont la rédaction, les photos, le graphisme et la mise en page sont de monsieur Roger Dailler, sur des propos recueillis entre 1995 à 2018 par madame Mosselmans-Mélinand. Document validé par madame Josette Ilinsky le 12 avril 2018. Le livre a été édité par l'Association *Les Amis du Château d'Estours*.

Prix indicatif 15€ + frais d'expédition 5€

Pour les adhérents souhaitant acheter le livre *Soif de vivre !*, il est disponible auprès de l'Association *Les Amis du Château d'Estours*.

Courriel : chateau.estours@gmail.com – Tél. : 06 20 48 27 01

Le salut militaire

En guise de salut, chez les militaires, on ne se sert pas la main et on ne se fait pas la bise : on utilise la main droite, doigts serrés et paume visible, portée à hauteur de la tempe. Un geste formel, par lequel un militaire exprime son respect à un supérieur, qui lui rend par le même mouvement.

Ce salut militaire trouve son origine dans l'Antiquité. Il s'agissait avant tout d'un signe de paix : quand deux guerriers se rencontraient pour indiquer leurs bonnes intentions, ils levaient leur main droite, paume largement ouverte, afin de montrer qu'ils ne tenaient pas d'armes.

Au Moyen Âge, la signification de ce geste évolue. À cette époque, de nombreux tournois organisent l'affrontement en duel des chevaliers pour amuser les seigneurs et leur cour. Vêtus d'une lourde armure et munis d'une lance, les deux cavaliers chargeaient leur adversaire afin de le faire tomber. Avant de s'élaner, dans un geste de respect mutuel et de courtoisie, ils relevaient la visière de leur heaume pour croiser leurs regards. Ce salut était effectué avec la main droite pour montrer que les deux combattants n'étaient pas armés.

Dès le XVII^e siècle, ce geste est repris parmi les soldats se témoignant une fidélité réciproque. Lorsque deux militaires se rencontraient, ils levaient ainsi la main droite vers le ciel en écartant trois doigts, faisant alors allusion aux trois personnes de la Sainte Trinité. Plus tard, la main s'arrêtera à la hauteur de la coiffe (casque, casquette, chapeau, béret, bonnet). Ce geste ne comportait aucune nuance de subordination, il rappelait simplement l'idéal commun : la fidélité à la foi jurée.

Ce salut traverse ensuite les siècles, acquérant un caractère de plus en plus solennel.

En France, le livre de *L'infanterie de l'armée française* de 1916, décrit ainsi précisément la façon dont le mouvement doit être exécuté : « Porter la main droite ouverte au côté droit de la coiffure, la main dans le prolongement de l'avant-bras, les doigts étendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts ou légèrement



écarté. La paume en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules. L'attitude du salut est prise d'un geste vif et décidé et en regardant la personne que l'on salue. Le salut terminé, la main droite est vivement renvoyée dans le rang. Tout militaire croisant un supérieur le salue quand il en est à six pas et conserve l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé. S'il dépasse un supérieur, il le salue en arrivant à sa hauteur et conserve l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé de deux pas. S'il est en armes, il présente l'arme en tournant la tête du côté du supérieur. [...]»

Aujourd'hui, ce salut est présent dans la majorité des armées du monde, avec quelques variations.

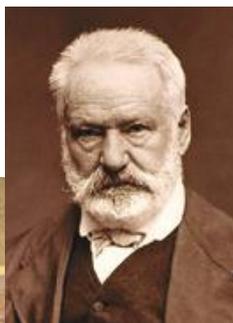
Par exemple, les Polonais sont les seuls à avoir gardé le salut ancestral à trois doigts. Quant aux États-Unis et au Canada, le salut se fait avec la main au niveau de la tempe, la paume cachée. Il semblerait que ce geste soit issu d'une tradition Marine : les hommes d'équipage et les officiers mariniers ayant souvent les mains sales, ils la retournaient face au sol afin de ne pas les exhiber aux officiers. ★

Source

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/le-saviez-vous>

Après la bataille

Poète, dramaturge, romancier et homme politique français né le 26 février 1802 à Besançon dans le Doubs, Victor Hugo est mort le 22 mai 1885 à Paris. En 1819, le futur grand et célèbre écrivain âgé de 17 ans obtient de nombreux prix littéraires. Victor Hugo est considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands écrivains et poètes de langue française. Il repose au Panthéon à Paris.



Après la bataille de Grunwald, Alfons Mucha, 1924

*Mon père ce héros au sourire si doux,
Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille,
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille*

*Les champs couverts de morts sur qui tombait la nuit.
Il lui sembla dans l'ombre entendre un faible bruit,
C'était un espagnol de l'armée en déroute
Qui se trainait sanglant sur le bord de la route,*

*Râlant, brisé, livide et mort plus qu'à moitié,
Et qui disait : à boire, à boire par pitié !
Mon père ému, tendit à son housard fidèle
Une gourde de rhum qui pendait à sa selle,*

*Et dit : tiens donne à boire à ce pauvre blessé
Tout à coup, au moment où le housard baissé
Se penchait vers lui, l'homme un espèce de maure,
Saisit son pistolet qu'il étreignait encore,*

*Et vise au front mon père en criant "Caramba" !
Le coup passa si près que le chapeau tomba
Et que le cheval fit un écart en arrière,
Donne-lui quand même à boire, dit mon père.*

Victor Hugo
La Légende des siècles

Le saviez-vous ?

→ Origine de la croix de Lorraine

Le 18 juin 1940, refusant la défaite, le général De Gaulle décide d'organiser et de poursuivre le combat depuis Londres où il prononce un vibrant appel. En quelques jours le général doit organiser la Résistance française. Très vite se pose la question d'identifier les Français libres, leurs moyens, leurs forces afin de les différencier de ceux de Vichy. Il est indispensable de trouver un signe distinctif.

C'est le vice-amiral Émile Muselier qui, le 1^{er} juillet 1940 sur une idée du capitaine de corvette Thierry d'Argenlieu, propose d'employer la croix de Lorraine comme emblème de la France libre. Cette croix s'opposerait à la croix gammée nazie. C'est aussi un clin d'œil à l'insigne du 507^e régiment de chars que commandait De Gaulle entre 1937 et 1939.

Le 2 juillet 1940, la croix de Lorraine devient ainsi par décret du général De Gaulle, le signe officiel des forces navales françaises libres. Les bâtiments de guerre et de commerce reçoivent l'ordre de porter « à la proue un pavillon carré bleu orné en son centre de la croix de Lorraine en rouge ». Les appareils des forces aériennes françaises libres doivent porter à côté de la cocarde réglementaire une croix de Lorraine inscrite dans un cercle.

Le choix de ce symbole se révélera très vite être le bon. Il rassemble l'ensemble de la Résistance aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Son graphisme simple et rapide facilite son tracé et sa reproduction. Peu à peu ces trois traits apparaissent sur les murs dessinés à la craie ou à la peinture souvent au cœur du V de la victoire.



Un médaillé d'exception nous a quitté

Général (2S) Henry Billot, président d'honneur de l'Union Départementale des sections de la Médaille militaire des Landes.

Henry Billot est né le 15 février 1924. En 1941, à 17 ans, il franchit clandestinement la ligne de démarcation et parvient au Maroc. Il termine ses études à Meknès, puis s'engage pour la durée de la guerre au 6^e RCA.

En août 1944, il débarque en Provence et fait campagne jusqu'à la fin de la guerre. Il se porte ensuite volontaire pour l'Extrême-Orient, où il fera campagne avec le 2^e RSM dans le triangle Camaw, Long Xuyen, Cantho jusqu'à la fin de 1949.

Il rejoint la métropole pour préparer le concours d'entrée à Coëtquidan. Il est admis à l'ESMIA avec la promotion Extrême-Orient (1950-1952). Il choisit de servir dans l'Infanterie.

Il est désigné pour un 2^e séjour en Extrême-Orient, volontaire pour la Légion étrangère, il est affecté au 3^e REI comme chef de peloton et fait campagne au Tonkin sous la RC 5 et la RI 39. Après les accords de Genève, il est rapatrié en Afrique du Nord avec le 2^e Bataillon du 3^e REI. Il fait campagne dans les Aurès jusqu'à son affectation comme instructeur à l'école d'application de l'Infanterie.

En 1959, de retour d'Afrique du Nord, il prend le commandement d'un commando de chasse puis sera affecté au 1^{er} Régiment Étranger où il prend le commandement de la compagnie d'intervention jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. Rapatrié avec le 1^{er} Régiment Étranger, il est nommé chef de bataillon et occupe tous les postes d'officier supérieur du GILE.

Il rejoint l'École Supérieure de Guerre comme professeur à l'École des ORSEM, puis est nommé



Le général Henry Billot avec les drapeaux de l'UD40 de la SNEMM.
(Photo © Eric Léfot)

commandant en second de l'ESAT à Tulle.

Désigné pour prendre le commandement du 3^e REI à Diego Suarez (1973-1975), il effectue son transfert en Guyane à Kourou.

De retour en métropole il est affecté au Service d'Information et des Relations Publique de l'armée de Terre comme directeur de l'information du commandant de la 1^{re} Région militaire. Il termine sa carrière comme adjoint au commandant de Région, chargé des logements. En 1981, il est nommé général de brigade et quitte le service actif.

Président d'honneur de l'Union départementale de la Médaille militaire des Landes, Il décède le 4 février 2020 à Orthevielle dans les Landes. Une délégation du 4^e Régiment Étranger était présente, avec un piquet d'honneur composé d'un clairon et neuf caporaux-chef en armes.

Assistaient à ses obsèques de nombreuses personnalités : M. De Andreis, directeur de l'ONAC des Landes – le lieutenant colonel (R) Loyer, délégué militaire départemental adjoint – le lieutenant colonel Grimaud, représentant le chef de corps de l'EALAT Dax 6^e RHC – le général Bollée, délégué de la Fédération des Sociétés

d'anciens de la Légion étrangère – M. Avignon, président départemental de la Légion d'honneur des Landes avec son porte-drapeau.

La Médaille militaire était représentée par Roland Marcant, président départemental des Landes ; Yves Daubanes, vice-président départemental et président de la section de Dax ; René Boncoeur, Jean-Marie Bour, Jean-Pierre Valenti présidents respectifs des sections de Peyrehorade, Mont-de-Marsan et Saint-Sever avec leurs drapeaux auxquels s'ajoutaient les porte-drapeaux des sections de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Paul-les-Dax et Grenade-sur-Adour. ★

PRINCIPALES DÉCORATIONS :

- Grand officier de la Légion d'honneur,
- Médaille militaire,
- Croix de guerre 39/45, 1 citation,
- Croix de guerre TOE, 3 citations
- Croix de la Valeur militaire, 5 citations dont 1 palme.
- Blessé le 1^{er} février 1948 en Cochinchine.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire avec les cadets de la défense du 1^{er} régiment de Tirailleurs d'Épinal

Le mercredi 19 décembre, le président de l'Union départementale des Vosges, Alain Michaux, accompagné du porte-drapeau suppléant Jean-Marc Hartz sont allés à la rencontre des Cadets de la Défense au quartier Varaigne à Épinal, garnison du 1^{er} régiment de Tirailleurs.



Présentation de la délégation de l'UDSLM 88 et de la section Cadets de la Défense au colonel Vouilloux.

Ils ont été reçus par le colonel Vouilloux et les cadres réservistes du régiment. Une trentaine de garçons et filles « Cadets de la Défense » promotion 2019/2020 étaient réunis pour assister à la remise au chef de corps, au nom de la présidente de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, d'une aide financière dans le cadre d'un partenariat de la réserve citoyenne avec le ministère de l'Éducation nationale. Ce projet civique a été initié avec le ministère des Armées.

Ces garçons et filles sont élèves des classes de 3^e des collèges Clémenceau, Saint-Exupéry, Jules Ferry et Notre-Dame d'Épinal et du collège de Golbey. Ils ont décidé de porter le treillis pour suivre une formation pendant quinze mercredis après-midi. Après la perception de leur équipement, la visite des infrastructures du régiment, la découverte du programme de l'année, des grades et de l'ordre serré, ils participeront aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai

et seront associés aux événements organisés par le régiment.

Après cette cérémonie tous ont pris la direction d'une salle de cours pour une présentation historique de la Médaille militaire et des fondements de la Société Nationale.

REMISE DE CALOTS AU 1^{ER} RÉGIMENT DE TIRAILLEURS D'ÉPINAL

C'est le mercredi 4 mars 2020 à 14h, sur la place d'armes du quartier Varaigne, qu'à eu lieu la remise officielle des calots aux trente Cadets de la Défense.

Cette cérémonie a été présidée par le colonel Vouilloux, chef de corps, en présence des capitaines Filippi, officier supérieur adjoint, Sarpaux, officier instruction, Mandra, commandant la 13^e compagnie, de Gilbert Bouché vice-président de l'Union départementale de la Médaille militaire des Vosges accompagné de Jean Médina, porte-drapeau, et des cinq cadres de la section Cadets de la Défense.



Devant le bâtiment de commandement le président Michaux présente le calot, en compagnie des Cadets de la Défense, du porte-drapeau Jean-Marc Hartz et du chef de section le lieutenant Mathieu.

Le colonel Vouilloux et le lieutenant Mathieu, chef de la section Cadets de la Défense du 1^{er} régiment de Tirailleurs remercient très chaleureusement la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) pour sa contribution à l'achat des coiffes. Grâce à cette participation financière qui a permis de finaliser leur uniforme, les Cadets de la Défense représenteront de façon égalitaire et dignement l'institution lors des différentes manifestations patriotiques de la saison.

Remerciements à madame Maryvonne Sayos présidente générale de la SNEMM ainsi qu'au président Alain Michaux et aux vice-présidents Gilbert Bouché et Jean-Marc Hartz. ★

HISTORIQUE

Le calot

Le 1^{er} régiment de Tirailleurs, fier de son passé, possède de riches traditions qui lui permettent de cultiver son esprit de corps et de donner du sens à son action. L'esprit de corps est fait d'adhésion à une identité collective, de solidarité, de dévouement et de dépassement de soi. Le calot est alors un signe historique de ralliement et marque cette identité particulière.

Cadets de la Défense

Depuis septembre 2017, le 1^{er} régiment de Tirailleurs intègre une section de Cadets de la Défense. Une vingtaine de mercredis par an, trente élèves scolarisés en classe de 3^e passent les portes du régiment pour découvrir l'armée, l'esprit de défense et les codes militaires. Ce projet, en partenariat étroit avec le ministère de l'Éducation nationale, permet à ces jeunes de développer, à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire, l'apprentissage du civisme, de la vie en collectivité et des valeurs patriotiques. C'est un vrai succès car les candidatures sont nombreuses et les cadets terminent leur cycle de formation, enchantés et transformés. Dans une société où le sens du collectif et la connaissance des symboles républicains s'étiolent, les Cadets de la Défense incarnent une dynamique salutaire.

Mostaganem

Œuvre du sculpteur parisien Maurice Favre, ce monument fut érigé en 1923 à Mostaganem (ex-territoires coloniaux, Algérie), en hommage au 2^e régiment de Tirailleurs Algériens. Le 2^e RTA fut en effet de tous les combats jusqu'en 1911, date à laquelle il fut décidé d'ériger ce monument commémoratif : Algérie, Crimée, Italie, Sénégal, Cochinchine, Mexique, guerre de 1870, Tunisie et Maroc. Avant la Première Guerre mondiale, le 2^e RTA comptait 926 tués et 979 blessés.

Le monument ne fut installé qu'après la Grande Guerre, en contrebas de l'hôtel de ville, sur un piédestal imposant et ceinturé de bas-reliefs.

Avec les deux guerres mondiales, il devient aussi le monument aux morts de la ville. La statue représente deux Tirailleurs, l'un étendu et blessé, tendant des cartouches à son camarade qui, le fusil appuyé sur le genou, surveille l'horizon.

Rapatrié en France après l'indépendance de l'Algérie, ce monument était dressé depuis 1973 face à l'entrée du musée de l'Infanterie à Montpellier. Il trône désormais sur la place d'armes du 1^{er} régiment de Tirailleurs depuis le 30 avril 2010, date de sa mise sur socle. Le monument de Mostaganem a été officiellement inauguré le 7 mai 2010 par le général d'armée Percin, président de l'Association Nationale des Tirailleurs et le colonel Cadapeau alors chef de corps du 1^{er} régiment de Tirailleurs.



Le monument aux morts sur la place d'armes.

03 ALLIER 1483 – Varennes – Saint-Pourçain

Assemblée générale et remise des récompenses



Présidée par Thierry Michaud, l'assemblée générale de la 1483^e section des Médailleurs militaires de Varennes – Saint-Pourçain s'est déroulée le 1^{er} février 2020 à la salle Jean Monet à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Dans son bilan, Thierry Michaud a fait un rappel de l'importance du maintien des valeurs qui animent les 40 adhérents. En 2019 la section a élargi son recrutement en y associant des personnes qui partagent les valeurs de solidarité, de patriotisme et de bonne humeur. Comme en 2019, l'année qui arrive connaîtra un programme riche en découvertes du patrimoine historique local.

Après le rapport financier et le rapport des vérificateurs au compte présenté par Jean-Michel Allain, Dominique Deshayes, président de l'UD a remis les diplômes d'honneur à Steven Cussinet, porte-drapeau, et Monique Mars, présidente des Dames d'entraide. Roger Volat, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Pourçain a clôturé l'assemblée générale avant le pot de l'amitié. La journée s'est terminée par un sympathique repas au restaurant des 4 Saisons à Saulcet.

06 ALPES-MARITIMES 40 – Monaco – Beausoleil

Assemblée générale 2020



La 40^e section des Médailleurs militaires a tenu son assemblée générale le samedi 14 mars 2020 au port de Cap-d'Ail, en présence de M. Georges Mas, président de la fédération des Groupements français de Monaco et de M. Gérard Matelot, président de l'Union Départementale des Médailleurs militaires des Alpes-Maritimes et de Monaco, de M. Gérard Sinelli, maire de Beausoleil et de la colonelle Marie-Christine Fix, représentant le délégué militaire départemental des Alpes-Maritimes.

La pandémie du coronavirus et les élections municipales, ont provoqué une importante baisse de participation. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président Jean Ithuralde a invité l'assistance à se recueillir en mémoire de notre président honoraire Charles Ramoundouba décédé le 05 juillet 2019. Charles, secrétaire de 1985 à 2005, puis président jusqu'en 2013 a totalisé 28 années d'activité au service de notre section.

Hommage également rendu aux 13 soldats morts dans la collision de deux hélicoptères lors d'une opération anti djihadistes au Mali, ainsi qu'à tous les militaires et civils morts dans l'accomplissement de leur mission ou victimes d'attentats.

Le président a ensuite effectué un rappel sur l'origine de la Médaille militaire. Il a présenté le rapport moral, évoqué l'inauguration du monument national pour les soldats morts en opérations extérieures, commenté la création du grand commandement de l'espace aérien ainsi que le renforcement de l'opération Barkhane. La colonelle Fix, représentant le D.M.D, a précisé l'organisation du Service national universel.

L'activité de la section a été détaillée par le commandant Allent, vice-président. M. Alfredo Lorenzato, trésorier, a présenté l'exercice 2019 et a remercié les maires des communes ayant octroyé

une subvention. Mme Patricia Bestagno, vérificatrice, a félicité notre trésorier pour la tenue rigoureuse de la comptabilité et a validé les comptes et demandé quitus. Les trois rapports ont été adoptés à l'unanimité. M. Gérard Matelot a commenté les informations émanant du siège national.

Le président a remercié tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de l'assemblée générale. Cette journée s'est poursuivie par un excellent repas, dans une ambiance très conviviale.

10 AUBE 555 – Romilly-sur-Seine

La 555^e section de Romilly-sur-Seine fête les 20 ans de sa renaissance



La 20^e assemblée générale de la 555^e section des Médailleurs militaires s'est tenue le 31 Janvier 2020 à Romilly-sur-Seine (10). Elle a été précédée, dans le cadre du devoir de mémoire, d'un dépôt de gerbe à la stèle du maréchal Joffre située au collège Paul Langevin. Pour la circonstance, le principal du collège avait réuni une trentaine de collégiens qui ont chanté et joué *la Marseillaise* de façon magistrale, ce qui a ému tous les participants. Une trentaine d'élèves a assisté à cette cérémonie et quatre collégiens ont participé au dépôt de gerbe.

Avant de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale 2020 devant plus de soixante-dix personnes, le président Janick Schaefer a tenu à rendre hommage aux quatre membres qui ont, le 28 septembre 2000, sous la présidence de M. Robert Hitz président de l'UD 10, procédé à la renaissance de la 555^e section. « Ces personnes à qui nous devons de nous réunir aujourd'hui sont messieurs Christian Paty, René Delannoy, Maurice-Pierre Higelin et madame Liliane Cernesse. De ces quatre « mousquetaires » trois ont disparu, seul Maurice-Pierre Higelin est encore aujourd'hui présent et à la même fonction, ce qui mérite d'être salué. Je vous demande de vous lever pour les applaudir ».

Après l'adoption des différents PV, un nouveau comité et bureau ont été élus. M. Maurice-Pierre Higelin, démissionnaire pour raisons de santé après 20 ans passés à gérer les finances de la section, reste trésorier adjoint. Un hommage mérité lui a été rendu par l'acclamation de toute l'assistance.

Une remise de récompenses a suivi cette assemblée générale avant le verre de la fraternité. Diplôme d'honneur de la SNEEM à mesdames Simone Cajon, Liliane Charles, Siolaw, Paulette Dhaussy, Simone Deschamps et Bernadette Legrand. Diplôme et médaille associative de bronze à monsieur Gérard Aguffé. Diplôme et médaille associative d'argent à messieurs Marius Charles, Achille et Hubert Wengler. Un repas très convivial a clôturé cette magnifique journée.

555 – Romilly-sur-Seine Maurice-Pierre Higelin, un trésorier d'exception



Le 31 janvier 2020, lors de son assemblée générale, la 555^e section de Romilly-sur-Seine (10) a mis à l'honneur son trésorier monsieur Maurice-Pierre Higelin dit *Pierrot*.

Le 28 février 2000 avec messieurs Christian Paty, René Delannoy et madame Liliane Cernesse, il a fait renaître la 555^e section de Romilly-sur-Seine, alors en sommeil depuis 1982.

Maurice-Pierre Higelin s'était porté volontaire pour occuper le poste de trésorier, fonction qu'il a tenu sans discontinuer jusqu'au 31 janvier 2020.

D'une probité exemplaire, il a su durant ces vingt années gérer avec la plus grande rigueur les finances de la section et a eu à cœur de rendre à chaque assemblée générale une situation financière irréprochable. Sa gestion a été encore plus remarquable lors des années 2015, 2016, 2017 et 2018 lorsqu'il a fallu gérer les dons effectués par des collectivités et des particuliers adhérents ou sympathisants pour la réalisation de la stèle en hommage au maréchal Joffre (Médaille militaire) ; cette stèle a été implantée au sein du collège Paul Langevin de Romilly-sur-Seine, à l'endroit même où il fut décoré par le président Raymond Poincaré le 28 novembre 1914. Cette implantation a été réalisée dans le cadre du devoir de Mémoire et du centenaire de la Grande Guerre.

Après 20 ans passé à aligner les chiffres, Maurice-Pierre Higelin a demandé pour raisons de santé à être déchargé de sa fonction. C'est à regret que la 555^e section a accepté sa demande. Toutefois lors du vote du nouveau bureau, il a été avec son accord nommé trésorier adjoint afin de seconder notre nouveau trésorier M. René Bomberger. Nul doute qu'ils formeront un duo de choc.

Une ovation debout, lui qui préfère l'ombre et la discrétion aux lumières et devants de scènes, lui a été rendue par l'ensemble de l'assistance (76 personnes). Il en a été très touché.

Merci à toi « Pierrot » pour ces vingt années passées au service de la 555^e section et de ses adhérents.

11 AUDE 216 – Carcassonne

Assemblée générale 2020 et nouveau drapeau



Samedi 8 février 2020 à 10h00, monsieur Jacky Loison, président de la 216^e section des Médailleurs militaires de Carcassonne, et son bureau ont tenu leur assemblée générale en présence de madame Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude et de monsieur Michel Molherat, conseiller départemental représentant le président du conseil départemental de l'Aude ; les présences du directeur de l'ONAC/VG de l'Aude et des présidents : du Comité d'entente des associations d'Anciens combattants de Carcassonne, de diverses associations patriotiques locales, de la SMLH de Carcassonne et Limoux, de l'UNPRG, de l'UNSOR, de l'UNADIF et des sections de Médailleurs militaires de Bram, Castelnaudary, Coursan, Limoux, Ginestas, Narbonne et des Corbières et Minervois.

Après le mot d'accueil, une minute de silence a été observée pour tous les militaires, policiers, pompiers morts en service, ainsi que les adhérents qui nous ont malheureusement quittés cette année.

Le bilan annuel souligne l'effort de recrutement envers les « jeunes médaillés » et l'importance de la fidélisation de nos anciens. Effectivement, malgré cinq décès et les départs de quatre adhérents mutés ou radiés, l'adhésion de dix-sept personnes a amené l'effectif à quatre-vingt-sept adhérents. Cette assemblée s'est clôturée par la remise de diplômes pour 25 ans et plus d'obtention de la Médaille militaire puis par la remise du nouveau drapeau de la section par madame Jourda et monsieur Molherat. Le président remercie vivement madame Jourda et le conseil départemental pour la subvention accordée pour ce renouvellement du drapeau.

Ensuite monsieur Jacky Loison également président de l'UD 11 a tenu la seconde assemblée de ladite Union.

Un accent particulier a été mis sur le besoin de recruter en sensibilisant la jeune génération de Médailleurs militaires et en insistant sur le rôle primordial de la SNEMM : l'Entraide.

Madame Jourda et monsieur Molherat ont vivement remercié la 216^e section et l'Union départementale pour la qualité de leurs assemblées générales très instructives et très animées par toutes les interventions, et, surtout, pour leurs présences aux diverses cérémonies et commémorations locales.

À l'issue, l'ensemble des participants se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur suivi d'un repas.

13 BOUCHES-DU-RHÔNE

290 – Aix-en-Provence

Pierre Arbore nous a quitté le 11 avril 2020



Véritable Aixois, il est né le 8 juin 1932. Incorporé dans l'armée de l'Air, il suit une formation d'opérateur de radio-goniométrie. Puis vient le départ en juillet 1956 pour l'Algérie : d'abord Blida, puis Djelfa, ensuite Bône, puis Alger où il intègre l'escadron électronique en septembre

1959, unité dans laquelle il va effectuer plus de 1 200 heures de vol. En décembre 1962, affectation à Drachenbronn. Il revient à la vie civile en 1969 après avoir obtenu le diplôme d'études supérieures de comptabilité. Élu municipal d'Aix-en-Provence de 1989 à 2001, il est chargé tour à tour, au cours de ses mandats, des délégations des Affaires militaires et Anciens combattants, des travaux de voirie, de la gestion de l'espace public et d'adjoint spécial de Puyricard de 1992 à 2001. Il a assumé ses mandats avec rigueur, compétence, intégrité et un dévouement qui ont été largement salués et reconnus.

Très actif au sein des associations d'Anciens combattants, à partir de 2003, il devient trésorier puis vice-président de la 290^e section de Médailleurs militaires, puis en 2008 prend la présidence de l'Union locale de l'Union française des Associations de combattants. Il est également adhérent de la FNACA, de l'ANACR et Amis de la Résistance et de l'Amicale des Anciens de la Légion étrangère.

Particulièrement discret et plein d'humilité sur sa carrière militaire, la qualité de ses services lui a permis de se voir concéder la Médaille militaire, la croix de la Valeur militaire avec 2 citations, l'une à l'ordre de la brigade, l'autre à l'ordre de la division aérienne, la croix du combattant, le titre de reconnaissance de la Nation et enfin d'être promu au rang de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Salut respectueux pour ton parcours toujours empreint d'humanisme.

15 CANTAL

914 – Aurillac

Décès de monsieur Georges Griffol



Le président et les membres de la 914^e section d'Aurillac ont la tristesse de vous faire part du décès de leur camarade Georges Griffol, le 23 février 2020 à Aurillac. Né le 16 avril 1940 à Sourmiac (Cantal) Georges perdra ses parents en

1960. Ne pouvant tenir la ferme seul, il s'engage dans l'armée de l'Air, il effectue ses classes à la BA de Nîmes-Courbessac puis suit une formation de mécanicien à Rochefort. En 1961, il rejoint la BA 745 d'Aulnat comme mécanicien sur les appareils communs, puis à l'escadron Gévaudan comme mécanicien cellule sur CAP 10. Pilote et mécanicien formant un binôme, il parcourt les aérodromes de France en mission de représentation de l'armée de

l'Air et effectue un grand nombre d'heure de vol sur tous types d'appareils.

Parachutiste de la section militaire (brevet n° 2376), il compte 128 sauts et il pratique également la plongée sous-marine au sein de la section de la base.

En 1975, il obtient son brevet de pilote civil, il quitte le service actif en 1983 avec le grade d'adjudant-chef. Il se verra décerner la Médaille militaire en 1984.

Il officiera à la tour de contrôle de l'aérodrome d'Aurillac pendant 15 ans tout en volant sur les avions de l'aéro-club. En retraite en 2001 il construira lui-même un ULM biplace (1^{er} vol en 2003) avec lequel il effectuera 300 heures de vol.

21 CÔTE D'OR

19 – Dijon

Notre doyenne, médaillée militaire depuis 1962, s'en est allée



C'est avec une grande émotion que nous avons accompagné vers sa dernière demeure madame Joséphine Reminise au seuil de ses 103 ans. Née le 12 mai 1917 à La Calle en Algérie, elle rejoint, 18 ans plus tard, la Croix-Rouge française. Infirmière diplômée le 13 juin 1940,

elle s'engage aussitôt dans l'Armée et rejoint l'hôpital militaire de Bizerte, puis intègre l'infirmerie de la base aérienne de Sidi Amhe. Détachée dans différents hôpitaux militaires en Tunisie et en Algérie, elle embarque le 2 décembre 1943 à Bizerte pour rejoindre son unité à Naples le 14 décembre 1943.

Partie le 6 août 1944 de Tarente, elle débarque à St-Tropez le 16 lors de l'opération Anvil Dragoon en Provence. Avec la 1^{re} Armée elle participe aux opérations de France et d'Alsace, traverse le Rhin le 1^{er} mai 1945 et entre en Allemagne. Le 4 juillet 1945, rentrée en France, elle embarque à Marseille en direction du Maroc où elle exerce à nouveau en hôpital. Le 11 octobre 1949, elle rejoint Hanoi en Indochine. Le 7 mai 1952, de retour à Paris, elle repart à l'hôpital militaire de Rabbat puis de Meknes. Le 18 juillet 1954, elle est réaffectée à la section d'infirmiers coloniaux à Saïgon. Rentrée en France le 10 décembre 1955, elle rejoint l'hôpital militaire Robert Picqué de Bordeaux. Le 7 septembre 1961, elle est affectée à Dijon, où elle termine sa carrière le 30 septembre 1963 avec le grade d'adjudant-chef. Elle rejoint le centre hospitalier universitaire de Dijon où elle continue d'exercer, puis une clinique privée de Gray, avant de prendre sa retraite à 65 ans.

Son action, lors de l'arrivée massive de blessés de Vinh Yen en janvier 1952 et des opérations *Citron*, *Mandarine*, *Nghia Lo*, lui vaudra une citation à l'ordre de la brigade avec attribution de la croix de guerre des TOE avec étoile de bronze. Outre la Médaille militaire, elle était également titulaire de la médaille d'honneur du service de santé et de la médaille coloniale agrafe Extrême-Orient.

24 DORDOGNE

25 – Périgueux

Remise du diplôme d'honneur pour 50 ans et plus du port de la Médaille militaire à Robert Bonn



Lors de l'inspection annuelle de la gendarmerie de Saint-Astier (Dordogne) le 14 février 2020, j'ai eu l'immense plaisir de remettre officiellement le diplôme d'honneur pour 50 ans et plus du port de la Médaille militaire à cet ancien gendarme, Robert Bonn.

Né le 29 septembre 1919, il a commencé sa carrière dans la Marine nationale le 06 novembre 1936. En juin 1944, il intègre les Forces françaises de l'intérieur (FFI) en Dordogne et le 03 septembre 1946, il entre en école de gendarmerie à Pamiers et fera toute la suite de sa carrière dans la garde mobile participant aux campagnes d'Indochine, Algérie, Maroc. Retraité depuis le 07 novembre 1972, il est titulaire de la Médaille militaire, de l'ordre national du Mérite au grade de chevalier, de la croix de la Valeur militaire étoile de bronze, de la croix de guerre Théâtres d'opérations extérieures étoile de bronze, de trois citations à l'ordre de la brigade, sans oublier une blessure de guerre à la tête. À bientôt 101 ans, ce diplôme est très largement mérité et je ne doute pas que d'autres reconnaissances lui seront attribuées rapidement.

Lors de cette inspection, Robert Bonn a suscité l'admiration des plus jeunes en répondant à toutes leurs questions et a fait honneur à la Médaille militaire.

1789 – Nontron

Assemblée générale 2020



Le 02 février s'est tenue à Saint-Pardoux-la-Rivière l'assemblée générale de la 1789^e section des Médailleurs militaires du Nontronnais.

Après avoir remercié les autorités présentes : Maurice Combeau, maire de Saint-Pardoux-la-Rivière ; Jean-Paul Benjamin, président de l'Union départementale des Médailleurs militaires ; le chef d'escadron Courton, commandant la compagnie de gendarmerie de Nontron ; Yannick Lebled, présidente de l'UDSOR ; le président Jean-Paul Favard a souligné la bonne santé de la section qui, forte de 69 membres, se trouve être la deuxième du département.

Cette année cinq nouveaux Médailleurs militaires ont adhéré à la section et deux membres associés, qui se sont vu décerner la Médaille militaire, ont rejoint les membres titulaires.

Les rapports d'activité et financier présentés respectivement par le secrétaire Patrick Labrousse et le trésorier Christian Gibiat ont été adoptés à l'unanimité. Le président en a profité pour saluer l'excellent travail effectué tout au long de l'année par ces deux bénévoles.

Cette année 12 colis de Noël ont été distribués aux veuves de la section dont huit financés en interne.

Le président a rappelé que l'organisation du congrès départemental des Médailleurs militaires le 5 avril prochain avait été confié à la section de Nontron. Enfin, Jean-Paul Favard a rappelé l'importance de notre participation aux cérémonies du Souvenir et se pose la question de savoir comment, avec l'aide des municipalités et autres associations, on pouvait remobiliser la population (scolaires notamment) pour les inciter à participer à ces cérémonies.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, les membres de la section et leurs invités se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité et d'un excellent repas servi au restaurant *Hôtel de France* à Saint-Pardoux-la-Rivière.

29 FINISTÈRE

1753 – Pays Bigouden

Assemblée générale 2020 et remise de médailles

L'assemblée générale de la 1753^e section du Pays Bigouden s'est déroulée le 26 janvier 2020 à Saint-Jean-Trolimon. 69 adhérents étaient présents ou représentés. Le président Loussouarn a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux associations patriotiques amies (François Marzin UNPRG, Elisabeth Ropars

FNOM, Alain Lautredou UNSOR, Yves Le Bec FNACA), aux porte-drapeaux et à l'assistance.

En préambule, un instant de recueillement a été observé en hommage aux membres de la section décédés en 2019, ainsi qu'à nos camarades d'active tombés en service commandé. Le quorum atteint, le président a déclaré l'assemblée générale ouverte conformément aux statuts. Le secrétaire Jean-Marie Becker a fait le bilan pour 2019 des activités, puis le rapport financier et le prévisionnel 2020 (quitus donnés à l'unanimité). La vice-présidente des Dames d'entraide a fait un point sur la communication entre les sociétaires et la valorisation de l'entraide. Le président a présenté le rapport moral de la 1753^e (approuvé à l'unanimité). Elections de membres du comité : Jacques Xuereb élu, Pierre Loussouarn et Jean-Marie Becker réélus ainsi que les vérificateurs aux comptes, Jean Le Pape et Pierre Gloaguen. Un nouvel adhérent : Jean-François Ollivier de Pont-l'Abbé.

Nathalie Tanneau, conseillère départementale du Finistère, a félicité la 1753^e section pour la tenue de l'AG, pour son dynamisme, son esprit d'entraide et sa présence nombreuse aux différentes manifestations patriotiques. Remise des diplômes de 25 ans et plus de Médaille militaire : Jean Ferrey, Jean Levallois, Jean-Pierre Le Gloanec et Henri Pichavant.

La séance des questions a porté sur les problèmes de recrutement, le diplôme de porte-drapeau et l'entraide. Le président a clôturé l'AG et invité l'assemblée à se rendre au monument aux morts pour un dépôt de gerbe. La section a offert le verre de l'amitié. L'album de la Médaille militaire a été remis aux conseillers départementaux, à la présidente de la FNOM en remerciement de leur soutien. La médaille de reconnaissance à Alain Crearch pour 20 ans de dévouement au comité d'administration. Un excellent déjeuner a été servi au restaurant *Vent d'Ouest* pour terminer la journée.



33

GIRONDE 661 – Haut-Médoc

Assemblée générale 2020 et élections

L'AG de la 661^e section s'est tenue le 25 janvier 2020 à Castelnau-de-Médoc. À 10h, le président Christian Badufle souhaite la bienvenue aux présents et remercie Eric Arrigoni, maire de Castelnau. Il présente les nouveaux adhérents : Georges Pisoni et Marc Deseneux. En 2019, notre section a été endeuillée : Jacques Hugo, François Oteiza, Serge Rollain. Une pensée particulière pour l'ADC Philippe Woittequand (brigade de gendarmerie de Castelnau).

La section compte 52 membres. Les porte-drapeaux ont participé à 24 cérémonies dans les localités avoisinantes. Quatre colis de Noël et des chocolats ont été distribués à des sociétaires en difficultés ou esseulés. Le président remercie Hélène Loget et Pierrette Blanc pour leurs dons ainsi que les communes de Castelnau et Margaux-Cantenac qui concourent au bon fonctionnement de notre section.

La journée du 22 juin 2019 à Avensan réunissant une quarantaine de membres et proches fut une réussite. Le bureau propose de la renouveler le 20 juin 2020 à Avensan. Jean-Émile Le Dorven apporte des précisions concernant les Anciens combattants :

- gratuité des transports des lignes interurbaines du réseau régional de Nouvelle Aquitaine pour les titulaires de la carte *Ancien combattant* en Gironde.
- maintien de la demi-part pour les titulaires de la carte du combattant et du conjoint dès que l'un des deux atteint 74 ans.

Élections : président, Christian Badufle ; vice-président, Robert Cassou ; trésorier, Jean-Christophe Damiens ; secrétaires, Christian Badufle et Jean-Christophe

Damiens ; commission de contrôle, Jacky Ferron et Guy Badufle ; délégué national et départemental, Guy Badufle.

Remerciements aux membres du bureau et porte-drapeaux Guy Badufle, Alain Rideller, Frédéric Badufle, Jacky Ferron, Armand Bourderionnet pour leurs participations.

La prochaine AG est fixée au 16 janvier 2021.

En présence des familles le président remet les diplômes de la médaille de vermeil à Jean-Émile Le Dorven, d'argent à Jean-Michel Beigbeder, Pierrette Blanc, Hélène Loget et Michel Wagner, bronze à Rose Bonnamy. Un diplôme d'honneur est remis à Eric Arrigoni pour l'intérêt qu'il porte à notre cause.

Le verre de l'amitié est suivi par un repas convivial au restaurant.



35

ILLE-ET-VILAINE 143 – Côte d'Émeraude

Assemblée générale 2020 et récompenses

L'AG de la 143^e section s'est déroulée le dimanche 9 février 2020 en présence des autorités locales.

Le président commence son rapport moral par les deux décès de l'année et demande d'observer un instant de recueillement. Il donne quelques informations sur la SNEMM, à savoir l'élection de Mme Sayos en tant que présidente, la recherche de nouveaux administrateurs et le congrès national à Saint-Maixent les 17 et 18 juin 2020.

Les blessures de service ne sont plus reconnues pour l'obtention de la Médaille militaire mais uniquement les blessures de guerre, la 143^e section a déposé trois dossiers en 2019 qui sont reconduits en 2020. Le président énumère quelques informations pour les anciens combattants : la pension de 750 euros n'est pas imposable et dès 74 ans, le titulaire bénéficie d'une demi-part supplémentaire.

Le président en poste depuis 10 ans a énuméré l'ensemble des manifestations annuelles : galettes des rois, banquets, réunions AG, buffet-loto, le centenaire en 2011, la participation de cinq membres du bureau de la 143^e section au congrès national de la Fédération Maginot en 2013 qui s'est déroulé à Saint-Malo, ainsi que deux voyages les Canaries et la Sicile et huit sorties d'une journée.

La secrétaire Odile Desprez présente le rapport d'activités, le trésorier Daniel Lefevre détaille le bilan financier pour l'année 2019 puis le vérificateur Daniel Roger lit le rapport de la commission de contrôle qui a

vérifié les comptes, tous ces documents sont approuvés. 2020 commence par le renouvellement de deux porte-drapeaux André Dervilly et Christian Foucher.

Les récompenses : insignes des porte-drapeaux à Francis Nagard (20 ans), Eugène Chesnais et Jean Claude Prigent (30 ans). Diplômes délivrés : ancienneté Jean Louis Guyon pour 25 années, associatifs remis à Louis Bernard, Christian Douhaud (médaille d'argent) ainsi qu'à Serge Desprez, Claude Gendrot, Daniel Lefèvre, Francis Nagard et Jo Darel (médaille de vermeil). Les autorités présentes félicitent les récipiendaires. L'AG se termine par un vin d'honneur suivi d'un banquet animé par un spectacle à la grande satisfaction de tous.



164 – Pleurtuit – Le Minihic-sur-Rance

Remise de diplômes d'honneur et de médailles associatives

La 164^e section des Médaillés militaires a décidé en fin d'assemblée générale d'honorer ses anciens en remettant à sept récipiendaires le diplôme d'honneur pour 25 ou 50 ans de titularisation de la Médaille militaire et la médaille de vermeil de la SNEMM.

Le président de la section Jean-Pierre Hugues les a remis à Pierre Lesaux, décoré de la Médaille militaire en 1980, Michel Albinana, décoré de la Médaille militaire en 1982, Alain Le Quere, décoré de la Médaille militaire en 1964, et Jean-Claude Niort, décoré de la Médaille militaire en 1992, en présence de Jean-Pierre Bernard-Hervé adjoint au maire et correspondant défense de la commune, messieurs Maze et Gilles présidents des UNC de Pleurtuit et du Minihic-sur-Rance, de l'adjudant Papail représentant la gendarmerie. Daniel Delalande, décoré de la Médaille militaire en 1994, président d'honneur, Pierre Carfantan, décoré de la Médaille militaire en 1967 et François Sohier, décoré de la Médaille militaire en 1968, retenus par des problèmes personnels n'ont pas pu être présents à cette remise de distinctions.

La réunion s'est terminée, comme à l'habitude, par le verre de l'amitié et poursuivie par un repas fraternel dans un restaurant de la commune.



**LE CRÉATEUR FRANÇAIS
DE DRAPEAUX BRODÉS**

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87
www.manufetes.com

MANU FÊTES

FABRICATION FRANÇAISE

LES MÉDAILLES MILITAIRES

MERCUROL-VEAUNES

40

LANDES
1810 – Tartas**Un ancien président à l'honneur et remise de médailles**

Le 04 février 2020, au cours de l'assemblée générale de la 1810^e section de Tartas, le président Denis Lendres et les membres du comité ont voté et attribué le titre de président honoraire à Jean-André Capdeville pour son dévouement à la SNEMM (24 ans de présidence). Remerciements, félicitations lui ont été adressés par la section, par le président de l'UD 40 et le maire de Tartas. D'autres Médailles militaires ont été également récompensés par les diplômes et médailles de la SNEMM : médaille de vermeil à Jean Ysabeau, médaille d'argent à Yves Cadillon et médaille de bronze à Jean-Louis Pourailly. Un vin d'honneur offert par la municipalité, un dépôt de gerbe au monument aux morts et un repas de cohésion ont clôturé cette journée.



44

LOIRE-ATLANTIQUE
195 – Presqu'île Guérandaise**Assemblée générale 2020 et Légion d'honneur**

La 195^e section a tenu son AG le 16 février 2020. Après l'hommage rendu à nos disparus le président J-P Bonnin a tenu son discours de bienvenue et a salué l'investissement et la disponibilité du comité et des porte-drapeaux qui ont représenté 46 fois notre section aux cérémonies patriotiques et d'obsèques. Il a malheureusement regretté l'absence de nouveaux adhérents, priorité pour maintenir la pérennité de la section, qui ne compte plus désormais que 80 membres.

Il a rendu un hommage tout particulier à notre camarade Serge Ducloux, ancien combattant d'Indochine, qui a été décoré de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur le 11 novembre dernier.

Ensuite le secrétaire J-J Carree a commenté le rapport moral et les activités pour l'année écoulée, rappelant les nouveaux droits des anciens combattants et des veuves et son action sociale au sein de la section.

Enfin, notre trésorier A. Leclercq a exposé son bilan financier qui a été approuvé à la majorité des 60 personnes présentes ou représentées.

Après la remise de récompense à six adhérents (diplômes de 25 années de Médaille militaire, et de porte-drapeau) et le verre de l'amitié qui a suivi, la journée a été clôturée par le traditionnel repas qui a réuni 46 convives.



45

LOIRET
1739 – Orléans Bricy**Assemblée générale 2020**

L'assemblée générale de la 1739^e section des Médailles militaires de la base d'Orléans Bricy s'est tenue le vendredi 24 janvier sur la base aérienne 123 *Commandant Charles Paoli* chère aux cœurs des médaillés.

Après la lecture du rapport moral, le président André Huard a lu la liste des disparus de l'année 2019, année qui fut difficile pour la 1739^e section avec 10 décès. Après la minute de silence, le président a rappelé les différentes manifestations de l'année, manifestations auxquelles la section est toujours bien représentée.

Comme presque chaque année depuis quelques temps, il a déploré le manque de nouvelles adhésions. Il n'a pas manqué de s'interroger sur les raisons.

À la fin de l'assemblée générale le colonel Stanislas Michel est venu parler de l'évolution de la base aérienne et des grands projets en cours de concrétisation. Après le dépôt de gerbe au monument du Souvenir, les participants se sont retrouvés pour le pot de l'amitié avant de déguster le repas servi au mess de la base *Commandant Charles Paoli*.



52

HAUTE-MARNE
1727 – Joinville – Wassy**Ravivage de la Flamme avec la 1727^e section de Joinville-Wassy**

Judi 23 janvier 2020, première sortie du collège Jouffroy d'Abbans de Doulaincourt-Saucourt à la cérémonie journalière du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris.

En présence de Nicolas Lacroix, président du conseil départemental de la Haute-Marne et de Frédéric Fabre, conseiller régional, maire de Doulaincourt.

Cérémonie présidée par Daniel Faï's président de la 1727^e section de la Médaille militaire de Joinville-Wassy accompagné de Emmanuelle Rey-Couturier du collège de Doulaincourt-Saucourt.

Encadrement du collège Jouffroy d'Abbans : Aurélien Dreyer, principal-adjoint ; Nicolas Coppin ; Aurélie Deboudard ; Kévin Lasserteux ; Carine Rapinel.

Le dépôt de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu, le port des gerbes et des drapeaux de la Médaille militaire de Joinville-Wassy et de Saint-Dizier, ainsi que le ravivage de la Flamme étaient assurés par des collégiennes et des collégiens. Le drapeau de la Flamme était porté par notre camarade Fabrice Friser de la 287^e section de la Médaille militaire de Saint-Dizier. Une attestation justifiant leur implication sera remise le jeudi 5 mars à chaque collégien.



56

MORBIHAN
884 – Port-Louis**Assemblée générale 2020 et nouveau drapeau**

En ce dimanche 09 février 2020, sous une très forte tempête, s'est tenue l'AGO de la 884^e section de la Médaille militaire, salle Lestrohan à Port-Louis, berceau de cette association.

En présence de Léon Delahay, président de l'UD 56 et de présidents d'associations patriotiques locales, notre président Joël Audran a ouvert l'AGO devant une assemblée fournie et attentive en rendant hommage aux militaires décédés en activité et à nos membres disparus dans l'année. S'en est suivi les présentations détaillées des rapports moral, activités, finances et sorties du drapeau, tous adoptés par les participants. Gérard Le Garff, conciliateur de justice a fait un exposé détaillé sur les risques du démarchage à domicile, captant l'attention de ceux ayant déjà fait l'expérience de ce genre d'activité commerciale mais aussi délicate selon le cas. Joël Audran a ensuite rendu hommage à Marie-Claude Dumortier qui nous quitte pour un autre ciel breton après avoir œuvré depuis le début des années 2000 en tant que secrétaire et vice-présidente des Dames d'entraide. L'attraction de la matinée fut le nouveau drapeau de la 884^e section que nous avons présenté à l'assemblée

en début de séance et qui a obtenu un beau succès et un bon accueil.

En cette période où les valeurs de notre République sont remises en question, il nous est apparu nécessaire d'être plus lisibles et rassembleurs auprès des populations des neuf communes que représente notre section. Ainsi toutes les communes sont floquées sur une même face. Le caractère pédagogique de cette nouvelle présentation a été relevé par Daniel Martin, maire de Port-Louis.

Après le verre de l'amitié, une vingtaine de convives se sont retrouvés au restaurant *Le Saint Aimé* pour un repas convivial, bien à l'abri des coups de boutoir de la tempête qui une fois de plus n'a pas eu raison de notre Bretagne.

Le comité 2020 se compose comme suit : Joël Audran, président ; Emile Hautecoeur, vice-président et trésorier ; Christophe Mahe, secrétaire ; Christian Boulesteix, porte-drapeau ; Guy Harreau, membre actif.



58

NIÈVRE
Union Départementale**Décès de monsieur Jean-Luc Osselin**

Jean-Luc Osselin est né le 25 octobre 1950 à Tunis. Engagé le 17 septembre 1967 au titre de l'École d'Enseignement Technique de l'armée de Terre, 5^e promotion : maréchal des logis-chef Vincent.

Après une formation de mécanicien cellules et moteurs de l'Aviation

légère de l'armée de Terre à Bourges, il rejoint le détachement de soutien ALAT de l'établissement de réserve générale du Matériel de DCA à Bruz (35) en 1971. En 1979, il est affecté à l'École supérieure et d'application du Matériel à Bourges, comme moniteur de travaux pratiques sur hélicoptères et avions, jusqu'en 1986, date à laquelle il est muté au 7^e RA. Il viendra terminer sa carrière à l'ESAM de Bourges, le 16 mars 2000. Il souscrit un engagement spécial dans les réserves (ESR) le 1^{er} novembre 2000, engagement qui se terminera le 31 décembre 2002. Jean-Luc Osselin est titulaire du diplôme réservé à sa fonction. Médaille militaire en 1997. Médaille de la Défense nationale (argent). Fidèle à la Médaille militaire, il devient secrétaire et porte-drapeau de la 153^e section de Nevers et secrétaire de l'UD 58.

Les Médailles militaires de la Nièvre présentent leurs très sincères condoléances à son épouse Jeanne et à sa fille Sandrine.

59

NORD
286 – Cambrai**Assemblée générale 2020 et remise de médailles et diplômes**

Le président Guy Viart, après avoir remercié les personnes et porte-drapeaux de leur présence, a demandé un instant de recueillement pour les défunts et a insisté, comme lors des années précédentes, sur le recrutement. Il a félicité les trois nouveaux Médailles

militaires : François Desjardins, Roger Gérard, Michel Méresse qui seront décorés le 8 mai prochain sur la place d'armes de Cambrai. Il a annoncé qu'en 2021 la section fêtera son centenaire et à cette occasion participera à la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

Puis Yves Van Rysseberghe, 1^{er} vice-président de l'UD 59, a déploré la dégradation de la statue du maréchal Juin en novembre à Paris avant de se déclarer, au vu de son âge avancé, démissionnaire. Christian Dhenin, responsable des associations patriotiques, a précisé dans sa prise de parole que l'année 2020 est l'année Charles De Gaulle avec les manifestations prévues en mai et juin ainsi que l'inauguration le 7 mai d'une stèle dédiée aux aviateurs français et polonais tombés durant la dernière guerre. L'assemblée a ensuite réélu la moitié des membres du comité. Le président a enfin récompensé par une médaille de bronze Michel Herbin et Francine Nykiel, puis deux diplômes d'honneur à Jean-Marie Coquelle et Tanguy Vlaemynck. L'assemblée s'est clôturée par les dépôts de gerbes au monument de la Victoire et à la stèle des Médailleurs militaires.

60 OISE 136 – Compiègne

Assemblée générale 2020 et récompenses



Comme chaque année en février, la 136^e section a tenu son assemblée générale aux salles St Nicolas à Compiègne. La journée a commencé par un dépôt de gerbe à la statue du maréchal Foch à la clairière de l'Armistice en présence des drapeaux de la section, de la Légion d'honneur, de l'AORC, de l'UNC de Longueil-Sainte-Marie, des OPEX et d'une délégation de la section conduite par le président. Puis l'assemblée a débuté comme à l'accoutumée par l'allocation d'ouverture du président suivie des interventions habituelles concernant la vie et la comptabilité de la section.

À la fin de l'AG, les participants se sont rendus en cortège, drapeaux en tête au monument aux morts pour un dépôt de gerbes et retour aux salles St Nicolas pour un vin d'honneur offert par la ville. Le président a profité de l'occasion pour remettre la carte d'adhérente à S. Farran, nouvelle Dame d'entraide. Un diplôme de la médaille de vermeil à Bernard Plomion, 2^e vice-président de la section. Ensuite, A. Huguet, président de l'UD Oise, a remis le diplôme d'honneur pour 25 ans de médaille à M. Lefebvre, B. Plomion et F. Berquez. M. Dupuy de Méry, conseiller municipal représentant monsieur le maire a clôturé cette remise de récompenses par quelques mots de satisfaction et nous a invité à partager ce vin d'honneur qui nous a été offert.

Cette belle journée conviviale s'est terminée par un succulent banquet suivi de quelques pas de danse avec l'accordéoniste Mathieu.

62 PAS-DE-CALAIS 196 – Berck-sur-Mer et environs

Assemblée générale 2020 et remise de médailles



À l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2020 de la 196^e section de Berck-sur-Mer et environs qui s'est tenue le 08 février 2020 en mairie de Berck-sur-Mer, il a été procédé à une remise de douze diplômes et médailles aux membres méritants de l'association. Le président honoraire Bernard Tanca qui a présidé à ses destinées durant dix ans, s'est vu décoré de la médaille d'or décernée par madame Sayos, présidente générale. Il a été chaleureusement remercié par le président de la section pour les services rendus.

561 – Liévin

Intervention pédagogique



C'est à l'invitation du directeur de l'École de la Deuxième Chance de Liévin, que Jean-Louis Delattre, président de la 561^e section des Médailleurs militaires de Liévin, a procédé à une intervention devant une douzaine d'élèves âgés de 18 à 25 ans. Elle consistait en une conférence sur la Grande Guerre. Les élèves se sont montrés particulièrement intéressés par les commentaires où il a été question de l'origine du conflit, de sa généralisation au monde entier, des différentes grandes batailles dont celles qui se sont produites dans la région, de ses conséquences et surtout de la souffrance subie par les hommes qui y ont participé et des populations qui, souvent, ont dû tout abandonner pour se réfugier dans des régions pas toujours accueillantes. Romain Wozniak, 2^e vice-président de la section, a quant à lui dit quelques mots sur la guerre d'Algérie.

561 – Liévin

Assemblée générale 2020 et médaille d'or pour M. Wozniak



L'assemblée générale de la 561^e section des Médailleurs militaires de Liévin a eu lieu ce 23 février 2020 en présence de nombreuses autorités diverses dont Michel Lardez, 1^{er} adjoint au maire et Jean-Claude Maury, administrateur national. À l'issue de celle-ci, plusieurs décorations furent remises (médaille de bronze et vermeil) par le président, Jean-Louis Delattre, qui a eu en plus le grand honneur de remettre la médaille d'or de la SNEMM à Romain Wozniak, adhérent de la section depuis plus de 44 ans où il a toujours été membre du comité et aujourd'hui 2^e vice-président. Agé de 85 ans, mémoire vivante de cette section, il joue un rôle de passeur de mémoire auprès des plus jeunes qui apprécient ses conseils particulièrement clairvoyants. Très emprunt du protocole, il continue à participer à toutes les réunions patriotiques. Ancien combattant, il est également titulaire de la médaille de vermeil de la société.

958 – Saint-Omer

Visite à notre camarade Albert Pouilly



Le jeudi 23 janvier, le président B. Devin et moi-même avons rendu visite à notre camarade Albert Pouilly, 88 ans, demeurant à Bonningues-lès-Ardres. Nous lui avons remis le diplôme de plus de 50 ans d'obtention de la Médaille militaire.

Adjudant-chef retraité de l'armée de Terre, féru de parachutisme, il a servi depuis 1953 au 14^e RIPC et au 1^{er} RCP en Afrique du Nord, pour terminer en 1970 à Amiens et Lille en tant que formateur préparation militaire parachutiste. Il a ensuite travaillé 22 ans à la cristallerie d'Arques (62). Il a été porte drapeau des ACPG puis une dizaine d'années porte-drapeau suppléant de notre 958^e section de Saint-Omer, jusqu'en 2015.

Il souffre actuellement de maladie respiratoire.

Notre démarche a été fortement appréciée, tant par lui-même que par son épouse, sa fille et sa petite fille, présentes lors de notre visite.

65 HAUTES-PYRÉNÉES 1804 – Tournay

Cérémonie aux Rives du Pelam (EHPAD à Trie-sur-Baise)



Une coupelle à l'effigie de la SNEMM a été remise à André Mailhes, 98 ans et doyen de la 1804^e section des Médailleurs militaires de Tournay, le 16 janvier 2020. L'originalité de cette manifestation a été notre mutualisation avec la 1685^e section locale de Trie-sur-Baise pour accomplir toutes les tâches nécessaires à l'animation et l'organisation au sein de cet établissement de repos. Madame Ader, sa directrice, a tenu à honorer cet ancien combattant ayant débarqué en 1944 à Fréjus depuis la Méditerranée et participé à toutes les campagnes de la reconquête jusqu'à Berlin et l'Afrique du Nord.

La présence du directeur de l'ONACVG 65, monsieur Montagnol, du maire de la ville, et de l'ensemble des résidents dont plusieurs anciens combattants, ont entourés les cinq drapeaux rehaussant cette petite cérémonie. Ce qui n'est pas étonnant, car cet EHPAD fait partie des 4 existants en Hautes-Pyrénées, partenaires du Bleu de France dont le directeur actuel met en place deux autres structures à l'identique.

André Mailhes, originaire de l'arrondissement de Tournay, y réside depuis quelques années après plusieurs déménagements dus aux aléas des places disponibles. Les allocutions des deux présidents de sections, Gérard Couesnon et Francis Crampe, ont relaté le parcours militaire et énuméré les nombreuses décorations de ce doyen de la 1804^e section, avant les prises de paroles du directeur de l'ONACVG ainsi que du maire. C'est en félicitant tous ses personnels dévoués et présents, que Martine Ader, directrice, a tenu à ce que tous ses ressortissants partagent la collation organisée à l'occasion de cette petite fête honorifique en présence de la presse régionale.

66 PYRÉNÉES-ORIENTALES 53 – Perpignan

Nouvelle chevalier de la Légion d'honneur

C'est le 18 janvier 2020 que notre camarade Cécile Borrat a reçu des mains du général Henri Roure et en présence de Philippe Chopin, préfet des Pyrénées-Orientales, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur dans l'enceinte de la caserne Gallieni à Perpignan.

De son engagement dans l'armée à l'âge de 20 ans jusqu'aux activités associatives qu'elle a multipliées une fois à la retraite, en particulier comme secrétaire sténographe à la 53^e section des Médailleurs militaires de Perpignan. Durant son parcours militaire, Cécile a notamment officié en tant que secrétaire et agent de liaison à l'état major de la zone de l'Aurès en Algérie entre 1956 et 1962.

À l'issue de la cérémonie notre amie a reçu de nombreuses félicitations de la part de ses frères

d'armes et en particulier de Maryvonne Sayos, présidente générale de la SNEMM, et de Michel Banaix président de la 53^e section.



67 BAS-RHIN Union Départementale

75^e anniversaire de la libération de Strasbourg
Durant deux jours, Strasbourg commémore sa libération, le 23 novembre 1944, par la 2^e Division blindée.

Le 16 novembre 2019, un hommage a été rendu, au char Zimmer, au maréchal des logis chef Albert Zimmer, par le général Ollier, gouverneur militaire, en présence de nombreuses autorités. Le discours du général Cuche, président de l'association des Anciens de la 2^e DB et de la Fondation Maréchal Leclerc a souligné la fidélité à cette cérémonie. 75 ans après, elle aurait pu tomber en désuétude mais les Strasbourgeois, les amis de la 2^e DB restent fidèles à leurs libérateurs et au serment de Koufra. De nombreuses gerbes ont été déposées, en particulier sur les stèles de Robert Fleig et du père Houchet, tombés au pont de Kehl en essayant de sauver les blessés.

La journée du 17 a débuté par un dépôt de gerbe, place Broglie, au monument Leclerc. À 9h30, place Kléber, cérémonie en présence de Mme Darrieusecq, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, devant les Anciens et amis de la 2^e DB et les associations entourés des formations héritières de la 2^e DB (1^{er} RMT, 12^e RC, 1^{er} régiment de Spahis) et leurs drapeaux. La revue des troupes, par le général Ollier et Mme Darrieusecq, fût suivie d'une remise de décorations. Après l'ordre du jour du général gouverneur suivirent les discours du général Cuche, de M. Ries, maire de la ville et de Mme Darrieusecq évoquant l'épopée Leclerc, le serment de Koufra, l'entrée à Strasbourg de la colonne du LCL Rouvillois, de l'énigmatique message « *Tissu est dans l'ode* » et la montée du drapeau au sommet de la cathédrale par le soldat Maurice Lebrun mais aussi la joie des Strasbourgeois libérés. La soprane, Nathalie Gaudefroy, a interprété *la Marseillaise*.

11h20 : messe en la cathédrale archi comble suivie d'un déjeuner à l'hôtel de ville où figurants et véhicules d'époque nous ont accueillis. Au cours du repas, monsieur le maire a remis le diplôme d'honneur de porte-drapeau à Mme Bytche Babilone présidente des porte-drapeaux.



323 – Haguenau et environs

Assemblée générale 2020, élections et récompenses

L'assemblée générale de la 323^e section de la Médaille militaire de Haguenau et environs a eu lieu le 15 février 2020. En présence de Lyndie Girod, présidente de l'UD du Bas-Rhin, le président Didier Brissac ouvre la séance par une minute de silence en hommage aux dix adhérents décédés en 2019 et rappelle la création de la section le 5 mars 1922 (97 ans d'existence). Notre section fêtera son centenaire, organisera son assemblée générale et le congrès de l'UD 67 à Haguenau le 5 mars 2022.

Le président présente le rapport d'activité 2019. Son intervention s'achève par la mise en exergue des

mots-clés qui caractérisent la section : recrutement, entraide, respect et devoir de mémoire.

Le secrétaire Gilbert Castel fait le point sur les effectifs en hausse : 178 adhérents au 31 décembre 2019 (180 au 15 février 2020), moyenne d'âge 71 ans.

La présentation des comptes 2019, approuvée par les vérificateurs, et du budget prévisionnel 2020 par le trésorier, Joël Paris, reçoit le quitus à l'unanimité. Dans le budget prévisionnel 2020, l'acquisition du fanion pour les Dames d'entraide est approuvée à l'unanimité. Le responsable culture et loisirs, Norbert Grandiz, rappelle les diverses activités de l'année 2019, sans oublier les cinq repas des Dames d'entraide et épouses d'adhérents. Ensuite il donne la parole à son adjoint Alain Gendre pour présenter les activités 2020. Le président procède ensuite aux renouvellements de membres du comité suite aux votes de l'assemblée.

Vient enfin la remise de diplômes et récompenses. Diplôme d'honneur de la SNEMM (25 ans de Médaille militaire) à Bernard Cher, Marcel Mazon et Alain Reynaert. Médaille de bronze de la SNEMM à Pierre Géhres et Alain Gendre. En fin d'assemblée le président accueille Françoise Delcamp représentant le maire d'Haguenau et lui remet le pin's de la section. À midi, les 60 personnes présentes se sont retrouvées pour un déjeuner où le député Vincent Thiébaud, invité par le président, nous a rejoint. Issu d'une famille de militaires, il est heureux de partager ce moment convivial. Le président lui remet le pin's de la section.



71 SAÔNE-ET-LOIRE 1349 – Louhans

Assemblée générale 2020 et l'or pour M.Promonet

La 1349^e section des Médaille militaires de Louhans a tenu son assemblée générale le dimanche 08 mars 2020 à 09h. En présence de 72 adhérents et Dames d'entraide, le président Charles Janodet leur a souhaité la bienvenue et fait observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Pierre Menou 82 ans et de madame veuve Marcelle Bardet 99 ans, et des 18 soldats morts pour la France en opérations extérieures et en Outre-mer. Le secrétaire Paul Terrier a présenté son rapport d'activités et Gérard Leloup a développé son rapport financier (rapports approuvés à l'unanimité). Les vérificateurs aux comptes René Gras et Bernard Sillard ont été remerciés. Daniel Thincelin-Patoz a annoncé la fusion de la 1076^e section de Saint-Germain-du-Plain avec la 1349^e section de Louhans (fusion approuvée par le conseil d'administration national le 15 mai 2019). Après le devoir de mémoire de nombreuses récompenses ont été remises : le diplôme d'honneur à Bernadette Klotter et Marie-Henriette Peutot, le diplôme pour 50 ans de Médaille militaire à Marcel Basset et à André Cools, puis le diplôme pour 25 ans de Médaille militaire à Robert Costarini, Pierre Gaudillere, Robert Klotter, Gilbert Labranche et Marin Pillon. Pierre Fraisse et Robert Palanchon ont obtenu le diplôme et la médaille de bronze. Daniel Thincelin-Patoz a reçu le diplôme et la médaille d'argent. Laurent Boulay 1^{er} vice président s'est vu décerner le diplôme et la médaille de vermeil. La récompense suprême a été attribuée à Georges Promonet président honoraire, qui a été ravi de recevoir le diplôme et la médaille d'or pour 28 années de présidence de la 1076^e section de Saint-Germain-du-Plain. Le vin d'honneur et un succulent repas sont venus clore cette journée de parfaite cohésion et de solide amitié au sein de la 1349^e section.



72 SARTHE 76 – La Flèche

Pluie de diplômes à la 76^e section de La Flèche (47 de remis cette année)



Samedi 7 mars 2020, la 76^e section des Médaille militaires était regroupée au Prytanée national militaire. Dans un premier temps, une gerbe a été déposée au péristyle de la cour d'honneur, un moment de recueillement pour les 8 sociétaires disparus au cours de l'année dernière. Dans l'année, plusieurs actions ont été menées pour verser une contribution à la SNEMM, une aide au bénéfice des orphelins de parents décédés dans l'accomplissement de leur mission, des blessés et à quelques vieux sociétaires. Nous avons aussi 62 colis de Noël à nos anciens. À l'issue de l'assemblée générale, une intervention du groupement de la gendarmerie nous effectue une information sur la sécurité « *protéger votre domicile des cambriolages* ». Après avoir remercié les intervenants, le président Jean-Claude Terpreau, leur remet à chacun la médaille de la SNEMM, puis attribue un grand nombre de diplômes d'honneur, titulaire de la Médaille militaire depuis plus de 25 ans à 33 membres. Le dimanche 8 mars, après l'office qui a eu lieu en l'église Saint-Louis du Prytanée national militaire de La Flèche, les participants emmenés par la musique de Luché Pringé et les 7 drapeaux des associations patriotiques se sont retrouvés au monument aux morts avec les autorités pour un dépôt de gerbes en hommage aux Fléchois tombés pour la Liberté. N'oublions pas nos soldats français morts en service pour maintenir la paix dans le monde.

Ensuite lors du vin d'honneur offert par la mairie, des médailles de la SNEMM ont été remises. Voir photo : 1^{er} rangée en bas de gauche à droite : Guy-Michel Chauveau maire de La Flèche, Colette Duchenne, Annick Dohin, Jean-Claude Terpreau président. 2^e rangée en haut de gauche à droite : Xavier Connoir, Robert Husset, Maurice Reizo, Bernard Papin, Norbert Fortier et Guy Hennequin.

La partie officielle de cette journée s'est achevée par un excellent repas dansant, partagé par de nombreux convives ainsi que la remise d'une médaille d'or à Claude Desnard, président honoraire de la section.

90 – Le Mans

Jean Jousset, un valeureux soldat nous a quittés !



Jean Jousset, membre de la 90^e section des Médaille militaires du Mans, nous a quittés le 13 avril 2020 à l'âge de 93 ans. Engagé le 20 août 1945 dans la 2^e DB, il a servi au 40^e régiment d'Artillerie Nord-Africain puis au 5^e régiment d'Artillerie de campagne aéroporté, en Algérie, où il sera

breveté parachutiste. Après 4 ans d'interruption de service, le sergent Jousset se réengage au 35^e régiment d'Artillerie légère parachutiste. Volontaire pour l'Indochine, il sera affecté au 8^e bataillon de Parachutistes de choc comme chef de groupe mortier. Il participera à la bataille de Dien Bien Phu du premier au dernier jour. Prisonnier du Viet Minh le 7 mai, il sera libéré le 12 août 1954 (il ne pèse plus alors que 40 kg). Cité à l'ordre de l'armée il obtiendra la croix de guerre TOE avec palme. À l'issue de son congé de fin de campagne, il rejoindra le 475^e groupement d'Artillerie antiaérienne léger à Albi et ce jusqu'en 1958.

Il accèdera au grade de maréchal des logis-chef. Réaffecté au 35^e, il y servira en Algérie jusqu'en 1961 et accèdera au grade de sergent-major. Cité à l'ordre du régiment, il sera décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Il poursuivra sa carrière en Allemagne au 73^e régiment d'Artillerie à Reutlingen. Nommé adjudant, en 1965 il rejoindra le Centre Mobilisateur n°19 à Monthéry. En 1970, il est muté 2 ans au 4^e Régiment Interarmes d'Outre-mer à Niamey au Niger. Puis il sera affecté à l'EMPT du Mans jusqu'en 1981, date à laquelle l'adjudant-chef Jousset fera valoir ses droits à la retraite. L'ensemble de ses actions lui ont valu le titre chevalier de la Légion d'honneur, la Médaille militaire, le titre de chevalier de l'ordre national du Mérite, la croix de guerre TOE avec palme et la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Adieu camarade, que Saint Michel et Sainte Barbe veillent sur toi. Tous les membres de l'UD 72 renouvellent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

78 YVELINES 48 – Rambouillet

Obsèques Roger Dannacker



Ce 17 janvier 2020, Gérard Larcher, actuellement président du Sénat et ancien maire de Rambouillet, a tenu à rendre un vibrant hommage à Roger Dannacker lors de ses obsèques en l'église St Lubin où plus de 30 drapeaux entouraient le cercueil. Dans une église remplie, ce fut un éloge émouvant, retraçant une vie de presque 94 ans, vouée à la patrie, à sa famille et à toute la communauté. Engagé au titre de la 1^{re} Armée française, servant en Indochine, en Afrique du Nord, affecté au 501^e RCC, R. Dannacker termine officier supérieur. Il entame alors une deuxième carrière dans l'industrie automobile française, avant de se consacrer à sa troisième vie. Tout à fait bénévolement mais peut-être, de façon la plus enrichissante, il va œuvrer, infatigable, auprès de la communauté rambolitoise, des associations patriotiques, et auprès de la jeunesse des écoles, pratiquement jusqu'à la fin de sa vie.

Décoré de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, Roger Dannacker laisse en héritage un exemple du sens du devoir et d'une sagesse bienveillante. La 48^e section des Médaillés militaires de Rambouillet où il était adhérent depuis 1960, perd avec lui un de ses membres les plus actifs et fidèles.

81 TARN 426 – Castres

Assemblée générale 2020 et récompenses



L'AG de la 426^e section a eu lieu à Castres le 7 mars 2020 devant une assemblée satisfaisante. Après une minute de silence en hommage à ceux qui nous ont quitté et aux morts en service commandé, le président Marc Labbee souligne l'effectif de la section porté à 84 adhérents et demande le concours de chacun pour recruter des médaillés anonymes. Il fait état de trois décès, de six nouveaux adhérents en 2019 et de quatre nouvelles inscriptions depuis le début 2020. Il met en avant la subvention octroyée par la mairie de Castres et la mesure accordée aux

épouses d'anciens combattants, puis donne la parole au secrétaire qui commente les participations aux cérémonies commémoratives et autres activités durant l'année écoulée. Marc Herail, trésorier, présente le bilan financier qui reçoit quibus. En qualité de délégué, il donne des informations sur la Mutuelle Nationale Militaire. Patrick Migne prend la parole pour exposer le bilan sur le moral. Vingt et un diplômes d'honneur sont remis par le président aux plus de 50 et 25 ans d'obtention de la Médaille militaire. Après avoir remercié les membres du bureau et les porte-drapeaux, la continuité de la séance après clôture, s'est faite autour d'un apéritif et s'est terminée à table au mess de Beaudécourt où un excellent repas a été servi.

83 VAR 258 – Fréjus

Marius Guiart élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur



Le 9 janvier dernier à l'issue de réunion mensuelle de la 258^e section, le président Jean-Pierre Ferraioli a honoré un de ses sociétaires, Maurice Guiart, élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, en organisant une cérémonie à la Maison du Combattant de Fréjus.

Maurice Guiart s'engage dans l'Infanterie en 1951. Il débute sa carrière au titre des FFA. Muté en Indochine en 1952, il accomplit un acte de bravoure. Cet acte l'élève au grade de sergent. Maurice poursuit sa carrière au Maroc et en Algérie. En 1977 il rejoint les FFA où il termine sa carrière avec le grade d'adjudant-chef. Pour ses actions menées au cours des différents séjours, Maurice Guiart a reçu la croix de Guerre TOE avec trois citations, la Valeur militaire avec 1 citation, la croix du Combattant. Moniteur de sport, il est titulaire de la médaille de la Jeunesse et des Sports militaires. Le décret du 4 mai 1963 concède à Maurice Guiart la Médaille militaire, celui du 16 août 2007 lui confère le grade de chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui Maurice Guiart accède au grade d'officier de la Légion d'honneur. Cette prestigieuse décoration lui a été remise par Pierre Monja, officier de la Légion d'honneur, Médaillé militaire, président de l'ANAPI, rescapé du camp Dien Bien Phu et de l'enfer du camp vietminh 73.

1754 – Vallée de l'Issole

Assemblée générale 2020



Les Médaillés militaires de la Vallée de l'Issole ont tenu leur assemblée générale à la salle des fêtes La Farandole à Forcalqueiret.

Après l'accueil du drapeau, le président Duvette a fait respecter une minute de silence à la mémoire des 8 morts de l'année en y associant les morts en opérations extérieures et les victimes des attentats. Il a ensuite salué la présence des maires de Garéoult, Forcalqueiret, Sainte-Anastasie, la représentante de Néoules et le conseiller départemental M. Danvy ainsi que M. Chrisman, président départemental, le général Nouaux et le major Bergier, commandant la brigade de gendarmerie de La Roquebrussanne.

Il a ensuite lu le rapport moral tandis que M. Mazzoni donnait connaissance des activités de l'année, en particulier les 38 sorties du drapeau et les plus de 2 600 km parcourus. M. Gelin présenta le bilan financier, bénéficiaire, mettant en relief la bonne gestion. Ces trois rapports ont été acceptés à l'unanimité sous

les applaudissements. Des diplômés ont ensuite été remis à neuf membres titulaires de la médaille depuis plus de 25 ans. Le général de corps d'armée Nouaux a longuement donné connaissance de la situation de nos forces armées, de leurs composantes, des projections extérieures nombreuses et de son budget. Il s'est voulu optimiste en abordant les armes du futur.

Les autorités civiles ont souligné la bonne tenue de la section qui comprend plus de 150 membres, saluant également la valeur de notre Défense.

Une vibrante *Marseillaise* entonnée en commun a clos cette réunion avant le partage d'un repas convivial.

84 VAUCLUSE 1658 – Carpentras

Remise du diplôme d'honneur à Antoinette Montoya

Le 17 février 2020, le président de la 1658^e section de Carpentras, Alain Droval, a remis à Antoinette Montoya le diplôme d'honneur ainsi que la médaille d'or de la SNEMM en présence de Josiane Chastel, vice-présidente des Dames d'entraides.

Antoinette Montoya est adhérente de la SNEMM depuis le 1^{er} janvier 1981 sous le matricule 90003145, en même temps que son défunt mari, Joseph Montoya, décédé à l'âge de 102 ans. Antoinette Montoya a fêté ses 100 ans le 31 décembre 2019. Elle a encore bon pied bon œil.



94 VAL-DE-MARNE 117 – Charenton

Jean Florin nous a quitté



Les membres de la 117^e section de Charenton-Saint-Maurice déplorent la disparition de leur ancien vice-président Jean Florin.

Né le 22 février 1924 en Touraine, il tente en 1941 de passer en Espagne pour rejoindre les troupes alliées, mais il est refoulé par les Espagnols. En janvier 1943, il est envoyé en Allemagne au titre du STO. Il réussit à s'en évader et rejoint début 1944 un groupe de résistance puis signe un engagement pour la

durée de la guerre. Il est affecté au 11^e Cuirassiers avec lequel il participe aux combats jusqu'à la fin de la guerre. Démobilisé en 1946, il entre à Air France comme steward. Il sera président de l'ANCVR 94 en 2003 et vice-président de la 117^e section des Médaillés militaires en 2004. Chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant 39/45, médaille de la Résistance, médaille des Engagés volontaires, médaille de la Reconnaissance de la Nation. À son épouse et sa famille, la section renouvelle ses condoléances et toute sa sympathie.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS !

Le 14 février 2020, au cours d'une cérémonie organisée à l'hôtel de Clévans, madame Antoinette Trobs, âgée de 95 ans, reçoit les insignes de chevalier de la Légion d'honneur des mains du général de division Frédéric Blachon, commandant la 1^{re} Division et la place de Besançon.

Il s'adresse à elle en ces termes : *« l'histoire est un tout, et elle continue. Grâce à vous, on voit aujourd'hui ce fil conducteur qui nous lie tous »*.

Entourée de ces petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants, elle se dit *« fière et honorée »* et cela se lit dans son regard et celui de sa famille. L'assistance s'empresse de féliciter chaleureusement cette *« Grande Dame »*.

Le président, Bernard Noël, de l'association des Retraités militaires du Doubs (ARMD) se charge de retracer son parcours et précise que cette haute distinction est le couronnement d'une carrière courte mais pleinement et magnifiquement remplie au service de la France. Mais qui est cette femme qui porte le nom de *« Blondie »* lors de la Seconde Guerre mondiale ?

Née en 1924 à Gilley, petit village du Haut-Doubs en pays saugeais, elle est envoyée par ses parents en Tunisie, afin de la soustraire à l'occupation allemande. Mais elle ne peut se résoudre à rester inactive et, à peine âgée de 19 ans, elle décide de passer à l'action en rejoignant, en 1943, le Corps féminin des transmissions (CFT).



Antoinette Trobs

Ce corps est composé de 1 400 *« Merlinettes »* en référence au général qui l'a créé. Cet engagement la conduit à traverser l'Italie, à vivre l'enfer de Monté Cassino puis à débarquer à Saint-Tropez et participer aux combats de l'arrière-pays niçois. Elle atteint Besançon où elle retrouve ses parents après quatre ans de séparation et vit à nouveau deux années terribles lors des affrontements avec les derniers nazis en Forêt-Noire.

Ses éminents états de service lui valent de se voir remettre la prestigieuse Médaille militaire des mains du général Koenig, lui-même titulaire de cette décoration. Si les *« Merlinettes »* n'ont pas toujours eu la reconnaissance méritée, cet honneur rendu à *« Blondie »* atténue un peu cet oubli.

Madame Trobs devrait, très bientôt, rejoindre la 144^e section de Besançon car selon elle : *« il n'y a pas d'âge pour adhérer »*.

**Roger Juif
Michel André**

UNE DAME D'ENTRAIDE À L'HONNEUR

Le 25 janvier 2020 en la salle des fêtes du beffroi d'Arras, s'est déroulée la cérémonie de remise des Médailles d'or de la ville. Parmi les récipiendaires, Joëlle Delaplace a été mise à l'honneur pour son engagement depuis de nombreuses années au profit de deux associations patriotiques. Elle est secrétaire du comité des Dames d'Entraide de la 162^e section des Médailleurs militaires d'Arras et environs et déléguée nationale. Elle a successivement rempli les fonctions de secrétaire et de trésorière de l'association départementale des Anciens combattants et Victimes de guerre des Postes et Télécommunications.



Joëlle Delaplace

RÉDUCTIONS SUR LES TRANSPORTS FERROVIAIRES DOMESTIQUES DE VOYAGEURS

Cette fiche concerne les pensionnés militaires pour invalidité et les familles des militaires «Morts pour la France».

Références : Article 222 de la loi n° 2019- 1479 du 28 /12/2019 de finances pour 2020.

Décret n° 2019-1522 et décret n° 2019-1523 du 30 décembre 2019, parus au Journal officiel du 31 décembre 2019, pris pour application de l'article L 2151-4 du code des transports créé par l'article 25 de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire. La loi et les décrets sont consultables sur Légifrance.fr

Cette loi et les décrets rétablissent dans la partie législative du code des pensions militaires d'invalidité (titre V du livre II- articles L. 251 et 523-1) :

- **les tarifs réduits pour les pensionnés militaires pour invalidité à un taux d'au moins 25%** ;
- **la gratuité pour le guide des pensionnés au titre de l'article L.133-1 du CPMIVG** ;
- **le voyage annuel gratuit** quelle que soit la distance parcourue, au tarif des congés payés, **pour les conjoints et partenaires survivants** de guerre non remariés ou non dans les liens d'un pacte civil de solidarité, ayant au moins deux enfants d'âge scolaire à leur charge, et **les orphelins de guerre** ;
- **le voyage annuel gratuit des conjoints ou partenaires survivants**, des ascendants et descendants des premiers et deuxièmes degrés et, à défaut de ces parents, à la sœur ou au frère aîné des militaires morts pour la patrie sur le lieu d'inhumation faite par l'autorité militaire. La sœur ou le frère aîné peuvent faire bénéficier de leur titre, à leur place, l'un des autres frères et sœurs ;
- les parents, le conjoint ou partenaire survivant, les ascendants et les descendants des premier et deuxième degrés des **militaires disparus** jouissent de la même faculté pour se rendre à l'ossuaire militaire le plus rapproché du lieu indiqué par le jugement déclaratif de décès.



TRANSPORT FERROVIAIRE ET TARIFS SPÉCIAUX POUR PENSIONNÉS DE GUERRE

La loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire organise les conditions de mise en concurrence de la société nationale des chemins de fer français (SNCF) avec d'autres opérateurs. L'article 25 de cette loi, qui maintient l'existence des tarifs sociaux et spéciaux, créé un article L. 2151-4 du code des transports qui indique que des tarifs sociaux, imposés à tous les opérateurs ferroviaires, peuvent être fixés par voie réglementaire. La mise en œuvre de ces tarifs fera l'objet d'une compensation financière versée par l'État aux opérateurs.

En conséquence, l'article 6 de l'ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 relative à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs a procédé à la suppression, à compter du 3 décembre 2019, de plusieurs dispositions législatives relatives aux tarifs spéciaux, notamment ceux touchant les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

L'abrogation de ces articles a en effet été rendue nécessaire dans la mesure où ceux-ci ne visaient que la seule SNCF et pas les autres opérateurs ferroviaires. **Le Gouvernement a décidé le rétablissement des dispositions du CPMIVG abrogées par l'ordonnance du 12 décembre 2018 précitée, par l'article 222 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.**

Ainsi les tarifs spéciaux inscrits dans le CPMIVG continueront à exister dans un système ouvert à la concurrence.



SAUVEGARDE DES DÉPOUILLES DE SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

À l'origine, la loi du 29 décembre 1915 concernant les lieux de sépulture à établir pour les soldats des armées françaises et alliées décédés pendant la Première Guerre mondiale prévoyait que tous les soldats précités reposeraient dans des sépultures perpétuelles aménagées et entretenues aux frais de l'État. La possibilité de restituer les corps de ces militaires à leurs familles a été instaurée ultérieurement, par l'article 106 de la loi du 31 juillet 1920 portant fixation du budget général de l'exercice 1920. Ces deux textes sont désormais intégrés au code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), respectivement sous les articles L.522-1 et L.521-1. Dès lors, aux termes des dispositions du CPMIVG précité, seules sont aujourd'hui entretenues aux frais de l'État, à titre perpétuel, les tombes des soldats bénéficiaires de la mention « Mort pour la France », pour lesquels la famille a choisi de laisser leur sépulture sous la sauvegarde de l'État, sur le lieu de leur première inhumation, dans une nécropole nationale ou dans un carré spécial au sein d'un cimetière communal. Dans l'hypothèse où la famille demande la restitution du corps d'un soldat mort pour la France, l'article L.521-3 du CPMIVG prévoit que celle-ci perd le droit, dès la restitution, à l'entretien perpétuel de la sépulture aux frais de l'État. Le régime juridique applicable est alors celui des sépultures privées situées au sein des cimetières municipaux, tel qu'il est défini par les articles L.2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes envers les sépultures implantées sur leur territoire. Il incombe

alors aux familles d'en prendre soin, sans qu'il leur soit possible d'obtenir la réinhumation du corps dans une nécropole nationale ou dans un carré communal. Si la restitution des corps est restée minoritaire s'agissant des soldats tombés durant la Première Guerre mondiale (300 000 corps restitués sur 1 400 000 tués environ), elle s'est progressivement généralisée lors des conflits postérieurs, pour devenir la règle en ce qui concerne les morts pour la France des opérations extérieures. De cette dernière « génération du feu », seuls 4 soldats sont inhumés dans des sépultures perpétuelles entretenues aux frais de l'État, sur un total de plus de 500 morts pour la France. Une modification de la réglementation en la matière, aboutissant à la prise en charge par l'État de la préservation des tombes des militaires morts pour la France restitués aux familles n'est pas envisagée.

Le dispositif actuel, qui offre une réelle protection à l'ensemble des sépultures de nos militaires morts pour la France, et qui respecte l'option choisie par les familles quant au lieu d'inhumation, préservant la mémoire de ces soldats, ne semble pas devoir être remis en cause.

Les communes aujourd'hui, confrontées à l'abandon de concessions de soldats morts pour la France, font souvent le choix de prendre à leur charge l'entretien de ces tombes, à titre d'hommage rendu aux défunts. D'autres choisissent de transférer les restes dans un ossuaire sur lequel elles font apposer une plaque commémorative mentionnant la qualité de mort pour la France des défunts et honorant leur mémoire.



EXONÉRATION DU MALUS ÉCOLOGIQUE LORS DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE

Référence : loi n° 2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020, parue au Journal officiel du 29/12/2019 consultable sur Légifrance.fr.

La loi prévoit en son article 69 que sont exonérés du malus écologique lors des délivrances des certificats portant sur les véhicules suivants :

- les véhicules accessibles en fauteuil roulant ;
- dans la limite d'un véhicule par bénéficiaire, lorsque le propriétaire soit est titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ou d'une **carte d'invalidité militaire**, soit assume la charge effective et permanente d'un enfant titulaire de cette carte et relevant du même foyer fiscal.

Cette exonération s'applique également en cas de **formule locative de longue durée** lorsque le preneur en remplit les conditions à la date de la mise à disposition du véhicule.



DISPARUS DURANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Un arrêté* paru au Journal officiel du 12 avril 2020, pris en application du paragraphe II de l'article L.213 du code du patrimoine, permet aux citoyens intéressés par le sujet, aux chercheurs et aux administrations d'avoir accès, à compter du 13 avril 2020, aux archives publiques relatives aux disparus durant la guerre d'Algérie qui sont conservées aux Archives nationales. Ces archives ont été établies par la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels. Ceci concerne une centaine de dossiers. Une association s'est donnée pour mission de rechercher les disparus militaires.

Contact :
Soldis Algérie - 15, rue Thiers - 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 53 12 42
courriel : soldis.algerie@orange.fr

*L'arrêté peut être consulté sur www.legifrance.gouv.fr



CARNET

Naissances

MAXENCE, petit-fils de Jean-Louis DESHOULLIERES 19° (21)

JADE, petite-fille de Suzanne DERAÏN 19° (21)

RACHELLE, arrière-petite-fille de Jean-Luc ANGLÈS 656° (36)

ANDRÉA, 13° arrière-petit-fils de Michel GILLET 176° (89)

MARIE, petite-fille de Joël TAVIGNOT 282° (25)

THOMAS, arrière-petit-fils de Gervais et Alice BOURION 44° (54)

MELYA, petite-fille de M. et Mme LHUILLIER 144° (25)

Noces

■ PLATINE (70 ans)

FIGUIERES M. et Mme, 176° (89)

LOCQUARD M. et Mme, 238° (71)

■ DIAMANT (60 ans)

CHAPRON M. et Mme, 176° (89)

CHENEL M. et Mme, 90° (72)

■ ORCHIDÉE (55 ans)

CHEZBARDON Jean-Claude et Mme, 963° (36)

■ OR (50 ans)

DAHMANI M. et Mme, 19° (21)

SUZANNE M. et Mme, 1708° (83)

Errata N° 586

Dans le **CARNET** page 36 :

Naissances

Au lieu de Gilbert et Lucille DE SAINTE MARSEVILLE lire **DE SAINT MARESVILLE**.

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

Au lieu de PAPAIL Dominique, fille de M. et Mme PAPAIL lire **fille de M. et Mme Joseph MARTEL**.

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

BERNARD Micheline, épouse de Pierre 144° (25)

MONCASSIN Thérèse, épouse d'André 505° (32)

MUHR Adèle, épouse de William 272° (67)

BURY Astrid, épouse de Marcel 272° (67)

TERMINET Guilaine, épouse d'Henri 685° (85)

BOURION Alice, épouse de Gervais 44° (54)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

LOCATION À LA RÉSIDENCE

Résidence de la Médaille Militaire, dans le quartier de Costebelle, situation tranquille, ensoleillée, à 2 km de la mer. **Proche de toutes les commodités** : magasins 4 km, supermarché 3 km, restaurant 1 km, bar 1,8 km, café 1,8 km, location de bicyclettes 3 km, gare ferroviaire 2 km, plage de sable, centre de plongée. Port plaisance 1,9 km, terrain de golf 5 km, école de voile 4 km, tennis 5 km, centre équestre 7 km. **Attractions à proximité** : Magic World 2,5 km, Kiddy Parc 1,8 km.

Veuillez noter : aéroport 2 km de la maison.

Île de Porquerolles à visiter absolument.



Description

Villa de 3 et 4 pièces en fonction du nombre personnes à la réservation (location de 2 à 6 personnes). Aménagement confortable et agréable : séjour/salle à manger avec TV. Chambre avec 1 grand-lit (160 cm, longueur 190 cm). 1 petite chambre avec 2 lits (90 cm, longueur 190 cm). Cuisine (4 plaques de cuisson, four, lave-vaisselle, four micro-ondes, réfrigérateur, cafetière électrique). Douche, WC séparé. Chauffage au gaz. Terrasse. À disposition : lave-linge, fer à repasser. Place de parking. Serviettes, linges de lits fournis à l'arrivée. Location sans restauration. Les arrivées se font le samedi à partir de 14h.

Les départ le samedi avant 10h (ménage à faire au départ).

Tarifs et réservations

Deux tarifs en fonction de la saison :

500€ la semaine en juillet/août,

300€ la semaine le reste de l'année.

Tarifs hors taxe de séjours.

Réservation et facture par mail :

mmmhyeres-direction@orange.fr

Les réservations sont possibles pour les adhérents de la SNEMM dans le cadre associatif.



SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

01 Ain

FLORIAN Jacques, Beligneux (1136^e)

02 Aisne

HOCHSTRASSER Janine, Saint-Quentin (83^e)
MONEL Colette, Soissons (393^e)
PATTE Colette, Pasly (393^e)
PIGACHE Paul, Danizy (245^e)
POIRIER Josiane, Homblières (83^e)

03 Allier

MARTINACK Antonin, Varennes-sur-Allier (1483^e)
PIQUET Robert, Brout-Vernet (1698^e)
SERRANDAT Yvonne, Gannat (1698^e)

05 Hautes-Alpes

HARDY Michel, Saint-André-d'Embrun (997^e)

06 Alpes-Maritimes

BESSONE Ernest, Grasse (98^e)
GERMOND René, Villefranche-sur-Mer (564^e)
NOEL Christiane, Cagnes-sur-Mer (508^e)
RUIZ Robert, Nice (2^e)

07 Ardèche

BENOIT Georgette, Privas (1157^e)
CHAMBON René, St-Maurice d'Ardèche (54^e)
CHAREYRE Léon, St-Didier-sous-Aubenas (54^e)
SOUVIGNET Albert, Tournon-sur-Rhône (1767^e)

08 Ardennes

HOURLIER André, Villers-Semeuse (181^e)

10 Aube

JEANPIERRE Roland, Balnot-sur-Laignes (691^e)

11 Aude

BARATIER Robert, Narbonne (1449^e)
BLANC Clément, Castelnaudary (204^e)
BOLONGEAT Edmond, Carcassonne (957^e)
EMOND Robert, Gruissan (1449^e)
NIGUES Jean-François, Boutenac (1061^e)
ROLLAND Gilles, Pexiora (204^e)
ROUDEILLA Jacques, Bram (1470^e)

12 Aveyron

DELAGNES Lucienne, Le Cayrol (769^e)
POUJOL Paul, Saint-Jean-du-Bruel (1496^e)

13 Bouches-du-Rhône

ARBORE Pierre, Aix-en-Provence (290^e)
COL Lucien, Entressen (455^e)
COLIN Jacques, Marseille (550^e)
CORTES Fernand, Salon-de-Provence (423^e)
MIGNOT Michel, Salon-de-Provence (423^e)
SALLE Yvonne, Salon-de-Provence (423^e)
SERVES Michel, Chateauneuf-les-Martigues (89^e)
THOREL Henriette, Martigues (1748^e)

16 Charente

CHARDAVOINE Max, Gond-Pontouvre (119^e)

17 Charente-Maritime

BOEUF Suzanne, Ars-en-Ré (704^e)
ESPEUT René, St-Jean d'Angély (416^e)
EVE Christian, Vaux-sur-Mer (213^e)
LACHIEZE Jacques, Dompierre-sur-Mer (24^e)
ROUHIER René, Rochefort (31^e)

18 Cher

BONNEVIGNE Fernand, Bourges (30^e)
DUCASSE Christiane, Vierzon (512^e)
DUHAN Robert, Mehun-sur-Yèvre (1142^e)
GEOFFROY Jean-Paul, Bourges (30^e)
LITIM Lazhar, Bourges (30^e)
MARTIN Claude, Bourges (30^e)
MOIOLI Alfred, St-Doulchard (30^e)
MOUTEAU André, Mehun-sur-Yèvre (1142^e)

19 Corrèze

ESCUDIER Gérard, Vars-sur-Roseix (128^e)

21 Côte-d'Or

BILLARD Georges, St-Germain-le-Rocheux (1827^e)
COSOTTI André, Longvic (1828^e)
MARANDON Colette, Vitteaux (1281^e)

22 Côtes d'Armor

LEPRIEUR Claude, Dinan (22^e)
MAINGON Charles, Lannion (152^e)

23 Creuse

LAVAUD René, Guéret (896^e)
LEYSSENE Geneviève, La Courtine (896^e)
PLATERIER Jean-Claude, Ahun (896^e)
VASSELIN Gilbert, Saint-Sébastien (896^e)

24 Dordogne

BANIZETTE Robert, Montpon-Ménéstérol (1598^e)
BOUYSSOU René, Coux-et-Bigaroque-Mouzens (63^e)
CORRE Emile, St-Privat-des-Prés (682^e)
DUPONTEIX Jean-Robert, Neuvic (1408^e)
RICHARD Henri, Issigeac (63^e)

25 Doubs

BONNET Gabriel, Besançon (1557^e)
CORNIBERT Michèle, Pontarlier (1557^e)
JOLY Gilbert, Valdahon (1765^e)
MAILLOT Roger, Saint-Hippolyte (282^e)
MANSANNE Inès, Morteau (1066^e)
SUZON Michel, Avanne-Aveney (144^e)

26 Drôme

DELABY Marcel, Romans-sur-Isère (263^e)
HERNOUT Marie-Rose, Crest (651^e)
RAMORINO Georges, Portes-les-Valence (257^e)
SETIAN Ginette, Montlimalar (135^e)

27 Eure

JOURDAN Jacques, Les Andelys (1165^e)

28 Eure-et-Loir

FLAMENT Eloi, Luce (20^e)
KILBOURG Louis, Vernouillet (300^e)

29 Finistère

GARO Étienne, Brest (11^e)
LE BEC Henri, Ploneour Lanvern (1753^e)
MALBOT Yves, Chateaulin (386^e)
OLLIVIER Ernest, Henvic (327^e)

2A Corse-du-Sud

FRATACCI Philippe, Moltifao (156^e)

2B Haute-Corse

PIAZZA Emile, Meria (78^e)

30 Gard

BROUTA Simone, Uchaud (6^e)
DAL MOLIN Laurent, Remoulins (1797^e)
DONCHEZ René, Alès (161^e)
PERSICO Hélène, Pujaut (311^e)
TRINTIGNAC René, Alès (161^e)
VILATTE Christian, Aubord (6^e)

31 Haute-Garonne

ARNAUD Roger, Toulouse (1713^e)
BATAILLE Hugues, Toulouse (1749^e)
DE LA CELLERY Gaston, Pompertuzat (21^e)
GARCIA André, Longages (1793^e)
MACIA André, Villeneuve-Tolosane (21^e)
PICO Lucette, Toulouse (21^e)
SICART Marie-Antoinette, Villenouvelle (1633^e)

32 Gers

LABEDAN Guy, Auch (505^e)
MUR Alban, Haulies (505^e)

33 Gironde

BARBIER André, Biganos (1585^e)
BONNIN Guy, Bordeaux (507^e)
CORAZZA Dante, Mérignac (1776^e)
GADRAD Michel, Beychac-et-Caillau (1757^e)
LAPORTE Reine, Libourne (242^e)
LHOTELIN Amédée, Andernos-les-Bains (1152^e)
PESENTI Piédro, Ambarès-et-Lagrave (1649^e)

PLAQUES COMMÉMORATIVES
 Pour tombes et monuments, en pierres naturelles 300 x 150 mm

*Associations,
particuliers,
découvrez
notre gamme
de plaques
standards et
personnalisées.*

Documentation et tarif sur simple demande à:
SERIGRAPHIE WETTER
 8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél.Fax: 03 89 69 16 87
 Email : contact@serigraphiewetter.com
 Rendez-vous sur notre site internet : www.serigraphiewetter.com

34 Hérault

BALALAEFF Jean, Castelnaud-le-Lez (1797^e)
DORR Jacqueline, Boujan-sur-Libron (1724^e)
FIRMIN Jean, Lodève (918^e)
FOURES Roger, Béziers (1449^e)
LESAIGNOUX Bernard, Vic-la-Gardiole (347^e)
REYMOND Roger, Agde (1577^e)
TROUILLARD Jean-Claude, Montpellier (1697^e)

35 Ille-et-Vilaine

GAUMONT KERLEROUX Jeannick, Chartres-de-Bretagne (73^e)
MORVAN Yves, Pleurtuit (164^e)
MOULARD André, St Malo (1101^e)

36 Indre

CHARBONNIER Jacques, Châteauroux (209^e)
FORLER Philippe, Châteauroux (209^e)
GIRAUD René, Aigurande (1830^e)
GOURIN Jacques, Châteauroux (209^e)
MALASSET Bernard, Châteauroux (209^e)
NOULHIANE Guy, Palluau-sur-Indre (1176^e)
PLANTUREUX Michel, Châteauroux (209^e)

37 Indre-et-Loire

FAUDEMÉR Christian, Tours (1819^e)
VALENTIN Claude, Notre-Dame-d'Oé (124^e)

38 Isère

COLACICCO Jacques, Voiron (807^e)
CONVARD Jean-Pierre, Pontcharra (61^e)
DUBREUIL Alain, Saint-Sauveur (263^e)
GAUTHIER Jean-Claude, Les-Côtes-d'Arey (1832^e)
JACQUIN Jean, Moirans (807^e)

39 Jura

DAVID Roger, Bans (479^e)
DUBOIS Pierre, Dole (479^e)
EPLENIER Charles, Dole (479^e)
FAIVRE Maurice, Le Deschaux (479^e)
GALLIOT Gabriel, Ranchot (144^e)
PENEZ Pierre, Moisysey (479^e)

40 Landes

BAREYRE Raymonde, Sorde-l'Abbaye (1811^e)
CASTAING Robert, Bénésse-Maremne (1638^e)
DE PECKER Daniel, Mont-de-Marsan (184^e)
DOSSU Guy, Mont-de-Marsan (184^e)
DULAUS Gilbert, Biscarrosse (1585^e)
DULIN Claude, Sanguinet (1585^e)
GAMBIER André, Saint-Sever (1373^e)
GRACIANETTE Sylvain, Léon (1638^e)
MAHE Roland, Léon (1638^e)
PARRE Marie, Biscarrosse (1585^e)
REY-GOREZ Robert, St Loubouer (1785^e)
THOMAS Guy, Mont-de-Marsan (184^e)
VIELLEROBE Louis, Biscarrosse (1585^e)
WEYLAND Michèle, Mont de Marsan (184^e)

41 Loir-et-Cher

BENOIST Pierre, Nouan-le-Fuzelier (139^e)
BERTRAND Michel, Millancay (395^e)
RICHETIN Pierre, Nouan-le-Fuzelier (192^e)
TORTERAT Monique, La-Ferté-Imbault (395^e)
VIEL Christian, Pruniers-en-Sologne (395^e)

44 Loire-Atlantique

HESTAULT Maurice, Les Sorinières (180^e)
JOSSO Michel, La Turballe (195^e)
MARTIN Michel, Pornichet (195^e)

45 Loiret

COTTE Serge, Montargis (99^e)
JOLY Marcel, Vitry-aux-Loges (1739^e)
RUCH Jeannine, Saran (1739^e)
LAYTOU Jean-Georges, Cazals (80^e)

47 Lot-et-Garonne

ARZENAK Etienne, Monclar (23^e)
BRUNEL Pierre, Castelmoron-sur-Lot (23^e)
PIMOUGUET Jean, Villeneuve-sur-Lot (23^e)

49 Maine-et-Loire

BOLLENGIER Francine, Angers (131^e)
CHOTARD Geneviève, Angers (131^e)
CORMIER Georges, Vezins (522^e)
LAMY Bernard, Mauges-sur-Loire (1389^e)
LIBEAU Albert, Montrevault-sur-Èvre (1389^e)
ROUSSELLE Louis, Angers (131^e)

51 Marne

BEAL Jean-Marie, Châlons-en-Champagne (593^e)
CHER Christel, Châlons-en-Champagne (141^e)
GAUTIER Robert, Épernay (593^e)
HERY Auguste, Dormans (593^e)
MATRAS Georges, Vitry-le-François (256^e)
MERLET Aimée, Fismes (1687^e)
ZENTNER Alexandre, Saint-Memmie (677^e)

52 Haute-Marne

BIANCHI Félix, Haute-Amance (834^e)
BLUETTE Jacques, Chaumont (330^e)
CHAMBREY Colette, Langres (129^e)
CHERY Robert, Rolampont (129^e)
DOTT Jacqueline, Chaumont (330^e)
GACHET Jean-Marie, Neuilly-sur-Suize (330^e)
GUILLIEY Pierre, Peigney (129^e)
HABERT Michel, Vitry-lès-Nogent (330^e)
JEANNEL Marcel, Bettancourt-la-Ferrée (287^e)
MAILLOT Yves, Joinville (1727^e)
MANGIN Henri, Joinville (1727^e)
MORISOT Bernard, Longeau-Percey (834^e)
PIERRET Robert, Chaumont (330^e)
POMIES Cécile, Cour-l'Évêque (330^e)
PUDERECKI Sigismond, Le Puit-des-Mèzes (330^e)

54 Meurthe-et-Moselle

LEQUEUX Rémy, Messein (492^e)
LEVEQUE Jean, Valleroy (841^e)
MONDINI Daniel, Mont-St-Martin (84^e)
PAULIN Emile, Mont-St-Martin (84^e)
PROTAIN Michel, Toul (384^e)
SCHUMACHER Jean, Longwy (84^e)

55 Meuse

GROSSE Andrée, Verdun (82^e)
JACQUES Simone, Fresnes-en-Woëvre (82^e)
LUNEAU Jacques, Thierville-sur-Meuse (82^e)
OTHMAR Jean, Haudainville (82^e)
PERINI Jean-Marie, Val-d'Ornain (55^e)

56 Morbihan

DESNE Lucien, Serent (1623^e)
EVENO Maurice, Plouharnel (358^e)
GUIGUEN Jeanne, Ploemeur (964^e)
GUILLEMOT Maurice, Ploermeil (387^e)
HAMEL Jean-Paul, Vannes (125^e)
JEHANNO Jean, Lanester (43^e)
LAROCHE Robert, Lanester (43^e)
LE TENNIER Joseph, Plouay (1307^e)
LETELLIER Guy, Le Faouet (1690^e)
MASSOT Raymonde, Guer (1150^e)
MATTER André, Mauron (1150^e)
NAEL Roger, Malestroit (1623^e)

PERNOT Raymond, Caudan (964^e)
SYLVESTRE Casimir, Merlevenez (884^e)
TOLLEGG André, Carnac (358^e)

57 Moselle

AMANN Norbert, Bliesbruck (243^e)
CASSE Roger, Abreschviller (246^e)
CERISE Jean-Noël, Augny (230^e)
FRIES Michel, Hayange (340^e)
JANSEN Heinz, Niderviller (246^e)
KENNEL Georges, Sarreguemines (243^e)
OLIGER Paul, Bitche (794^e)
PLEIGNET Roger, Thionville (841^e)
SINGERLE Gilbert, Hellimer (243^e)
TINNES Patrick, Forbach (597^e)
ZORN Julien, Etting (243^e)

58 Nièvre

CAGNAT Bernadette, Nevers (153^e)
FAIVRE-PICON Joël, Saint-Honoré-les-Bains (541^e)
PAIRIN Louis, Decize (541^e)
REBAGZ Bruno, La Machine (541^e)

59 Nord

BENOIT René, Wavrin (34^e)
BRONSART Odette, Quievrechain (1297^e)
CARON Yves, Faches-Thumesnil (34^e)
DELABRE Louise, Cambrai (286^e)
FIEVET Henri, Raillencourt-Ste-Olle (286^e)
GABUS Jean, La Madeleine (34^e)
GOURCEROL François, Lezennes (34^e)
HOUCKE Jules, Armentières (34^e)
LALLEMENT Jacques, Valenciennes (1297^e)
LENSON Hubert-Jean, Cambrai (286^e)
LEROY Daniel, Wattignies (34^e)
MILLUY Léone, Cambrai (189^e)
MINET Michel Jules, Cambrai (286^e)
TRACHE Léa, Herin (1297^e)
WEILER Marcel, Marcq-en-Baroeul (1183^e)

60 Oise

DEPUILLE Mariette, Courcelles-Epayelles (136^e)
LEJEUNE Jean, Coudun (136^e)
PAILLART Louis, Sarcus (1302^e)
PASQUIER Gabriel, Crépy-en-Valois (136^e)
PIERRARD Rosine, Le Déluge (743^e)
RZESZUT Jean, Vaumoise (136^e)
TROUSSEILLER Jean, Compiègne (136^e)

61 Orne

BOSCHER Robert, Argentan (496^e)
CLERAMBAULT Jean, Trun (496^e)
LECHERPYPY Claude, Putanges-le-Lac (496^e)

62 Pas-de-Calais

LECLERCQ Jean-Marie, Humbert (1374^e)
VANDJOUR Jacob, Montcavrel (1374^e)
VIOLETTE Jean-Claude, Le Portel (162^e)

63 Puy-de-Dôme

RIBENNES André, Issoire (525^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

AROTCARENA Marcelle, St-Palais (1566^e)
BEDECARRAX Albert, Estos (107^e)
FRANCHISTEGUY Ambroise, Uhart-Cize (1566^e)
MONTALBAN Martin, St-Jean-de-Luz (603^e)

65 Hautes-Pyrénées

BARRIERE André, Barbazan-Debat (1804^e)
LECUSSAN Albert, Argeles-Gazost (786^e)
LHEZ Pierre, Aste (240^e)

66 Pyrénées-Orientales

BADIA Clément, St-Cyprien (1621^e)
BERTRAND Serge, Lllupia (1712^e)
CROS Lucien, Palau-del-Vidre (1716^e)
ESTEBE Robert, St-Genis-des-Fontaines (1621^e)
JACOPS Victor, Perpignan (1716^e)
JOAS René, Perpignan (1668^e)
SAGELOLI Mauricette, Lllupia (1712^e)
TARIS Damien, Argelès-sur-Mer (1716^e)
TESSARO Lucien, Rivesaltes (957^e)
VISTE Jean, Perpignan (1668^e)

67 Bas-Rhin

ANGER Wilhelm, Strasbourg (236^e)
BRIGAND Gilbert, Strasbourg (236^e)
CASTAY Jean, Brumath (236^e)
COURTY Gérard, Wissembourg (409^e)
ESCHENBRENNER Eric, Pfaffenhoffen (788^e)
GEYER Jean, Duttlenheim (UD 67)
GEYER Jeannine, Duttlenheim (UD 67)
GRUCKER Richard, Wissembourg (409^e)
KERDONCUFF Gilbert, Haguenau (323^e)
KNOFF Jean, Bindernheim (272^e)
LECLERC Maurice, Sélestat (272^e)
ROBERT Serge, Haguenau (323^e)
SCHNEIDER Aimé, Strasbourg (236^e)
STEUER Roger, Strasbourg (788^e)
VITTE Georges-Jean, Sélestat (272^e)
BRIOTET Nicole, Dannemarie (3000^e)

68 Haut-Rhin

KIEFFER Xavier, Roderen (1272^e)
ORTH Robert, Uffholtz (1272^e)
STRIEBIG Marcel, Kingersheim (323^e)

69 Rhône

CITRINO Antoine, Villeurbanne (502^e)
PATIN Louis, Bron (473^e)
PERDRIX Christiane, Lyon (502^e)
TRAMBOUZE Jean, Meyzieu (534^e)

70 Haute-Saône

DEZIR Serge, Port-sur-Saône (974^e)
GARNIER Simone, Ronchamp (1783^e)
HALEM Claude, Lure (476^e)

71 Saône-et-Loire

CHAILLOT Renée, Cuiseaux (1349^e)
COLIN Michel, Châlon-Sur-Saône (238^e)
LAMBERT Colette, Pierre-de-Bresse (1349^e)
PACHOLSKI Suzanne, St-Rémy (238^e)
SCHWARTZ Guy, Cury (14^e)

72 Sarthe

DUFRESNE Yvette, La Flèche (76^e)
PIGEON Arlette, La Flèche (76^e)

73 Savoie

RIVOLLET Lucien, Ste-Reine (61^e)

76 Seine-Maritime

DELANEUVILLE Gérard, Étretat (137^e)

77 Seine-et-Marne

FATIN Albert, Nemours (47^e)
PARISOT Robert, Rouilly (10^e)

78 Yvelines

LALLIER Louis, Maurepas (1183^e)
REMENE Jean, Versailles (13^e)

79 Deux-Sèvres

BLANCHON Jean-Pierre, St-Maixent-l'École (886^e)
HENAUT Edgard, Niort (81^e)
LEBLOND Jean, Brioux-sur-Boutonne (1580^e)
YVED Jean, Villiers-sur-Chize (1580^e)

80 Somme

FREMAUX René, Brouchy (174^e)
LE MAIRE Albert, Ercheu (174^e)

81 Tarn

COUSO François, St-Sulpice-la-Pointe (1263^e)
DELSALLE Maurice, Saix (426^e)
GELY Gilbert, Senouillac (250^e)
LEVY Albert, Montredon-Labessonnié (250^e)

82 Tarn-et-Garonne

ELOIRE Pascal, Saint-Nicolas-de-la-Grave (1423^e)
PERRAUD Jean-Louis, Montauban (132^e)

83 Var

CLERIAN René, Brignoles (311^e)
COCHETEUX Jeannine, Hyères (345^e)
DE PIZZOL René, Roquebrune-sur-Argens (1708^e)
EVANS John, St-Raphaël (258^e)
FOUCAUD Jean-Pierre, Pignans (311^e)
FOURMAUX Jean-Claude, Hyères (3000^e)
GAUTRON Jean, Draguignan (278^e)
JEANDESBOZ Marcel, La Crau (1527^e)
LE ROY Albert, Vidauban (311^e)
THEVENOT Gilbert, Fréjus (1708^e)
VANSEVEREN Michel, Garéoult (1754^e)

84 Vaucluse

COURBET André, L'Isle-sur-la-Sorgue (1609^e)
FONS Désiré, Orange (252^e)
GABINAUD Claude, Orange (252^e)

85 Vendée

FAIVRE Camille, St-Michel-en-l'Herm (1413^e)
MOINE Claude, Saint-Benoist-sur-Mer (1413^e)
POIROUX Clément, La-Roche-sur-Yon (147^e)
RABILLER Jacqueline, St-Gervais (796^e)
RACAUD Jean, Fontenay-le-Comte (148^e)
TEMPETTE Raymonde, Le Château-d'Olonne (402^e)
THIBAudeau Pierre, Benet (148^e)

86 Vienne

HUCAULT Rémy, Loudun (1332^e)

87 Haute-Vienne

QUICHAUD Jean, Rochechouart (1409^e)

88 Vosges

AIGUIER Jean, Vagney (408^e)
BARDIN Lucienne, St-Benoit-la-Chipotte (681^e)
CLAUDON Maurice, Rambervillers (681^e)
DOIZELET Lucien, Bains-les-Bains (1724^e)
GEOFFROY Gabriel, Greux (276^e)
MARCHAL Jean, St-Léonard (514^e)
POIRIER André, Hennezel (1724^e)
SALME Bernard, Liffol-le-Grand (276^e)
VIRY Guy, Fresse-sur-Moselle (1050^e)

89 Yonne

GOSSEAUME Robert, Auxerre (176^e)

91 Essonne

BOUCHE André, Vert-le-Petit (1759^e)
DAGOT Roger, St-Michel-sur-Orge (1759^e)

92 Hauts-de-Seine

CERANIC Pierre, Gennevilliers (3000^e)
ROUILLARD Raymond, Colombes (626^e)

94 Val-de-Marne

BONNESS Winfried, Le Kremlin-Bicêtre (1274^e)
JULIE Pierre, Le Kremlin-Bicêtre (1274^e)

972 Martinique

ADIN Ferrier, Le Lorrain (361^e)

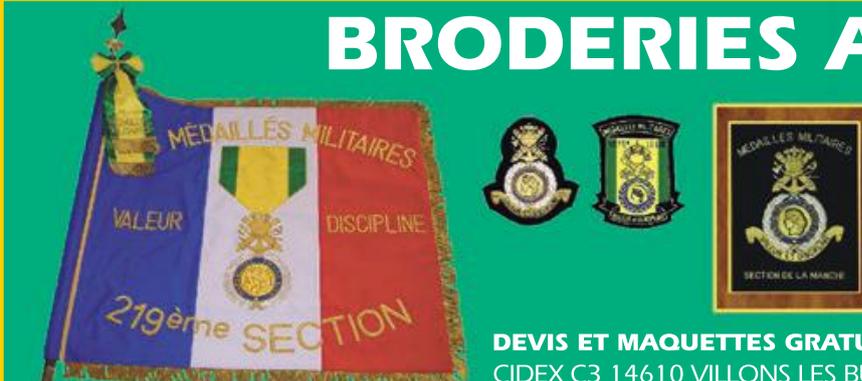
Allemagne

MARTH Günther, Saarbrücken (243^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : 01 45 22 84 46
ou effectifs@snemm.fr

BRODERIES ALPHA-B



**SPÉCIALISTE
DU DRAPEAU BRODÉ
MAIN**

ACCESSOIRES
ÉCUSONS - CRAVATES
CADRES PERSONNALISÉS
IDÉES CADEAUX

DEVIS ET MAQUETTES GRATUITS
CIDEX C3 14610 VILLONS LES BUISSON TÉL. 02 31 43 55 99

Jacques VIDAL 1621 – Saint-Cyprien

Né le 26 août 1945 à Paris 14^e. Appelé du contingent le 01 novembre 1964, il effectue son temps légal au 351^e Groupe d'artillerie en RFA.

Libéré avec le grade de maréchal des logis le 1^{er} mars 1966 il intègre l'EPG de Chaumont. Affecté en gendarmerie mobile en région parisienne, il est ensuite muté en BMO à Pontoise puis à Perpignan.

Il quitte le service actif le 30 juin 1987 avec le grade de gendarme. Admis dans la police municipale de St-Cyprien il fait valoir ses droits à retraite en qualité de brigadier chef principal en 2003.



**Porte drapeau titulaire (2016),
Médaille militaire (2015),
Médaille de la Gendarmerie (1987),
Médaille Défense nationale bronze (1986.)**

Gilbert VIDAL 1621 – Saint-Cyprien

Né le 27 juin 1958 à Perpignan. Engagé dans l'armée de l'Air le 17 novembre 1976. Élève sous-officier sur la BA 726 de Nîmes. De 1977 à 1984, militaire sous contrat en comptabilité à la BA 721 de Rochefort puis responsable des matériels à l'escadron télécom 12/217. Militaire de carrière en 1984, affecté aux services administratifs de la BA 178 à Archen puis responsable service déplacements jusqu'en 1988. De 1988 à 2008, inspecteur de sécurité au sein de la DPSD. Affecté sur diverses bases en France et Outre-mer (Paris – Bordeaux – Taverny – Papeete) il sera également détaché à l'étranger (Sénégal – Côte d'Ivoire – Kirghizistan – Croatie). Rayé des contrôles avec le grade d'adjudant-chef.



**Porte-drapeau suppléant (2016),
Médaille militaire (2005),
Médaille Outre-mer (2004) agrafe vermeil, Côte d'Ivoire
Médaille Défense nationale bronze (1993) agrafe armée de l'Air,
Médaille Défense nationale argent (1996) agrafe Assistance extérieure,
Médaille commémorative ex-Yougoslavie (1996),
Médaille commémorative Afghanistan (2002),
TRN ex-Yougoslavie (2002),
Médaille UNPROFOR (1995).**



Daniel FAÏS 1727 – Joinville - Wassy

Né le 27 décembre 1956 à Joinville (52), Daniel Faïs a devancé l'appel sous les drapeaux le 4 décembre 1975 comme élève officier de réserve. En 1976 il rejoint, avec le grade d'aspirant, le 403^e Régiment d'artillerie à Semoutiers. À l'issue il est admis à l'école de gendarmerie de Montluçon. De 1977 à 2011, il est affecté en gendarmerie départementale en région Bourgogne puis en Champagne-Ardenne où il prendra sa retraite avec le grade de major. Réserviste durant 5 ans, il sera rayé des contrôles en novembre 2016 et admis à l'honorariat de son grade. Daniel Faïs est président de la section de Joinville-Wassy et porte le drapeau depuis janvier 2017.

**Médaille militaire (2009),
Médaille de la Défense nationale (Or),
MSMV (Bronze).**



Yves GUILLON 1434 – Gençay

Né le 1^{er} février 1946 à Gençay (86) il effectue son service militaire au 156^e Régiment du train à Toul puis Épinal. Il entre en gendarmerie comme élève à l'EONG de Melun le 14 octobre 1969. Ses affectations successives en brigades territoriales ou de recherches le conduiront au Blanc (36), St-Pierre (972) puis Cilaos et St-Pierre (974). Il rente en métropole et rejoint successivement Niort (79), La Rochelle

et Périgny (17). Il rejoint La-Villedieu-du-Clain (86) en qualité de commandant d'unité où il termine en 1998, à 52 ans, sa carrière comme adjudant-chef.

Médaille militaire en 1995, il rejoint la section locale en 1998. Il en est le secrétaire et porte-drapeau depuis 2014. Il est titulaire du diplôme d'honneur et du diplôme de la médaille d'argent de la S.N.E.M.M. Il est aussi titulaire de la médaille d'or de la Gendarmerie Nationale, de la médaille de la jeunesse et des sports. Parallèlement, il a été président de l'UNPRG de la VIENNE pendant 6 ans et en est dorénavant président d'honneur. Il est actuellement correspondant défense pour la mairie de Gençay où il exerce les fonctions d'adjoint au maire.

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique «Honneur aux porte-drapeaux» nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 37,80 €



Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22 €



Médaille « SNEMM »

Prix unitaire : 29 €



Parapluie

Prix unitaire : 17 €



Foulard

Prix unitaire : 15 €



Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

Prix unitaire : 16 €
+ Frais de port :
de 1 à 4 exemplaires 4 €
de 5 à 10 exemplaires 10 €
Au-delà de 10 exemplaires,
nous consulter



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)

Prix unitaire : 13 €



Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,
couverture estampée
en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm /
hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire : 35 €

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.sneffm.fr
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEFFM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6 € au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).

SNEFFM-BOUTIQUE : 01 45 22 98 17